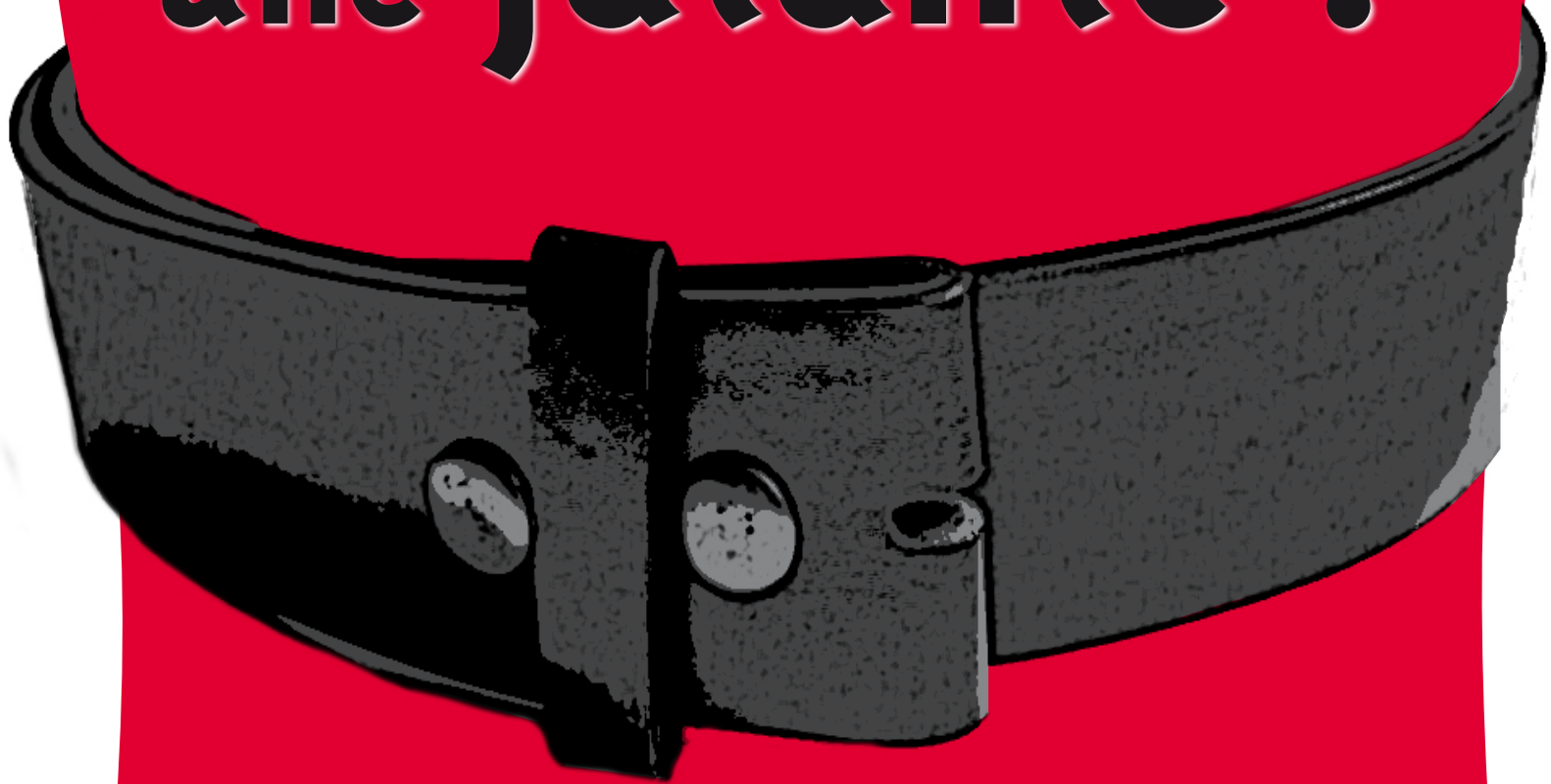


L'université
de toutes les austérités...
une fatalité ?



TEMOIGNAGES
-
PROPOSITIONS

L'université de toutes les austérités... *une fatalité ?*



Stable, donc en baisse en tenant compte de l'inflation, le budget de la MIRE ne laisse aucunement espérer une amélioration de la situation de grave tension financière déjà présente dans les établissements d'enseignement supérieur et les laboratoires. Alors que l'ampleur de leurs missions nécessiterait une augmentation budgétaire d'au moins un milliard d'euros par an, c'est une nouvelle cure d'austérité qui s'annonce.

A travers l'enquête menée sur les difficultés budgétaires des universités, devenues structurelles depuis le passage aux « Responsabilités et Compétences Élargies » et les témoignages sur les mesures d'austérité mises en oeuvre dans les établissements, **le SNESUP dresse un bilan accablant de la situation financière de l'ESR**. Des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent pour dénoncer cet état de fait, au travers des motions votées dans les conseils centraux des universités, par les déclarations des présidents d'universités, dans les interrogations et interventions des parlementaires.

Pourtant, des ressources budgétaires considérables seraient disponibles si d'autres choix politiques étaient faits. En premier lieu, la remise en cause du montant exorbitant et de l'augmentation constante du Crédit Impôt Recherche, dont l'inefficacité et l'effet d'aubaine sont pourtant très largement dénoncés.

Témoigner des difficultés considérables des universités pour remplir leur missions de service public et **avancer des propositions pour des choix budgétaires qui rompent avec l'austérité actuelle** et permettent aux personnels d'exercer leurs missions fondamentales d'Enseignement Supérieur et de Recherche au sein d'un Service Public renforcé et rénové, tel est l'objectif de la journée de témoignages et de propositions « **L'université de toutes les austérités... une fatalité ?** » organisée par le SNESUP le 12 novembre 2013, dont ce dossier présente les principaux éléments (actualisés au 19 novembre 2013).



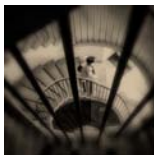
1. Enquête « austérité »

3



2. La situation des universités : motions votées récemment

9



3. Austérité dans les établissements : témoignages

17



4. Crédit Impôt Recherche : éléments d'analyse

29



5. Propositions et revendications du SNESUP

33



6. Autres prises de position sur le budget de l'ESR

41





I. Enquête « austérité »

Devant la multiplication des difficultés financières des Établissements de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR) depuis les lois Pacte pour la Recherche (2006) et LRU (2007), depuis la quasi-faillite du système SYMPA¹ de répartitions des moyens indexés à la Performance et la succession de budgets ESR en trompe l'œil – budgets en baisse du fait des ponctions énormes dues aux initiatives du Grand Emprunt et au manque de recettes induit par le Crédit Impôts Recherche – les exécutifs universitaires rivalisent d'imagination pour éviter mises sous tutelles rectorales et pseudo-faillites. Face à cette situation, le SNESUP-FSU a décidé de mener une « enquête austérité » sur tout le territoire, pour faire l'inventaire de toutes les mesures affectant l'offre de formation et les conditions de travail et de vie des personnels et des étudiants. Le tableau ainsi obtenu est révélateur de l'ampleur et de la généralité de la dégradation des conditions budgétaires des établissements et de l'extrême difficulté dans laquelle se trouvent désormais les universités pour remplir leurs missions de service public, alors que le périmètre de celles-ci ne fait qu'augmenter.

¹ Ce système, mis en place en 2009, formalisait arbitrairement un concept d'établissements sous- et sur-dotés, ces derniers voyant leur budget théoriquement amputé, mais compensé d'excédents d'initialisation, prévus pour être versés sur la période 2009-2012, mais dont les versements furent stoppés par les gouvernements successifs.

Synthèse de l'enquête « austérité »

SNESUP-FSU – secteur Vie Syndicale – octobre 2013

Notre questionnaire a été élaboré en regroupant les mesures suivant plusieurs axes :

- réduction de l'offre et des maquettes de formation,
- dégradation des services d'enseignement statutaires,
- mesures liées à la mise en place des ESPÉ,
- et mesures d'austérité plus générales.

Nous avons ainsi pu obtenir un catalogue de mesures prises dans 45 établissements. L'enquête se poursuivra par l'intégration des mesures associées aux budgets 2014 – élaborés actuellement et votés en décembre – qui seront mécaniquement encore plus difficiles à équilibrer si aucune mesure budgétaire d'urgence et de grande ampleur n'est prise pour stopper la course à la faillite des universités.

Les informations mentionnées dans cette enquête proviennent des établissements suivants :

Université de Franche-Comté (UFC)	Université de Paris-Sud (UPSud)
Université Paris-Descartes (UP5)	Université Paris Est Créteil – Val de Marne (UPEC)
Université Montpellier 2 (UM2)	Université de Valenciennes – Hainaut Cambresis (UVHC)
Université Montpellier 3 (UM3)	Université de Rennes 1 (UR1)
Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO)	Université de Lorraine (Ulo)
Université Toulouse 2 (UT2)	Université de Picardie Jules Verne (UPJV)
Université Toulouse 3 (UT3)	Université de Strasbourg (UdS)
Université Lille 1 (USTL)	Université Technologique de Compiègne (UTC)
Université Lille 2 (UL2)	Université Paris-Ouest Nanterre (UP10)
Université Lille 3 (UL3)	Université de Nice-Sophia Antipolis (UNSA)
Université de Bourgogne (UB)	Université d'Evry Val d'Essonne (UEVE)
Université Paris Est Marne La Vallée (UPEM)	Université de Rouen (Uro)
Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (UP1)	Université de Haute-Alsace (UHA)
Université Paris 4 Paris-Sorbonne (UP4)	Université de Versailles Saint Quentin (UVSQ)
Université de Nice-Sophia Antipolis (UNSA)	Aix Marseille University (AMU).
Université de Bretagne Occidentale (UBO)	Université Joseph Fourier (Grenoble I, UJF)
Université de Lyon 2 (ULy2)	Université du Havre (ULH)
Université Paris-Nord (UP13)	Université de Bordeaux 4 (Ubx4)
Université Pierre et Marie Curie (UPMC)	Université de Tours (UTrs)
Université d'Angers (UA)	Université de Paris-Dauphine (UP9)
Université de Pau-Pays de l'Adour (UPPA)	Université de Cergy-Pontoise (UCP)
Université de Nantes (Una)	Université de Perpignan (Uperp)
Université d'Orléans (UO)	

Lexique :

CM : cours magistral – **TD** : travaux dirigés – **TP** : travaux pratiques. L'unité de calcul est l'heure équivalent TD (**HETD**). Une heure de CM est payée 1,5 heure TD (1 CM = 1,5 HETD ; 1 TP = 1 HETD).

UE : unité d'enseignement – **CC** : contrôle continu – **L1, L2, L3, LP** : licence (1e, 2e 3e année, professionnelle)

M1, M2 : master (1e, 2e année)

LEA : Langues Etrangères Appliquées – **LLCE** : Langues, Littératures et Civilisations Etrangères –

AES : Administration Economique et Sociale – **LSHS** : Lettres, Sciences Humaines et Sociales

PES : Prime d'Excellence Scientifique – **PRP** : Prime de Responsabilités Pédagogiques

CRCT : Congé pour Recherche ou Conversion Thématique

Économies par réduction de l'offre de formation ou affectant les maquettes

- Fusion des parcours en Licence avec suppression des matières et cours communs (UFC, mutualisations LEA / LLCE (voire des L3 avec des M1 en Portugais) - UL2, suppressions d'UE optionnelles cycles master et licence - UO, URO, sociologie en option - UP9,...)
- Réduction générale du volume horaire de l'offre de formation (-10 % UL2, -10% UT3, -10 % heures présentielle - ULH, Uro, -10 % UTrs, - 4% UP4,...)
- « Mutualisation » de parcours Master avec dégradation de l'offre de formation (M2 Recherche "Protection des droits fondamentaux" UFC/UB avec -34% de CM, mutualisations inter-établissements en Lettres classiques , Allemand, Arabe et Portugais avec suppressions de cours dans certaines filières - Uly3, Uly2 et Saint-Etienne, - UO, fusion de groupes de niveaux différents en langues - ULH, UEVE, Uro, fusion des masters anglais-espagnol-lettres - Uperp, ...)
- Économies réalisées par modification des seuils, hors maquettes (TD à 30-35 étudiants minimum en L et 18 en M - UFC, TD de 40 à 55 étudiants - UM2, TP à 20 étudiants UT3, suppression d'UE optionnelles - UT3, passage de 25 à 30 en TD - UL2, TD remplacé par des Cours-TD de 55 à 70 étudiants - UPEC, passage 10->15 en M, TD à 45 étudiants - UNSA, mutualisation de tous les groupes < 40 en L - UBO, TD à 48/49 étudiants en Psycho - P13, 30-40 étudiants effectifs en TD - Institut Galilée P13, UPPA, 8 toutes formations Uda, 10 toutes formations sinon bénévolat - Upsud, augmentations des tailles des groupes - UO, seuil de fermeture de TD en Licence fixé à 15 par la présidence - UP1, seuil d'ouverture à 17 étudiants en licence et 22 en master - UVSQ, CM=TD à 12 étudiants - UVSQ, CM rémunérés TD - Uperp, ...)
- Économies réalisées par réductions des volumes horaires hors respect des maquettes (-5% par intégration CC dans le volume d'enseignement ou par passage aux cours/TD - UPEC, CM comptés TD si < 40 étudiants - UBO, Uly2 , 1CM=1,25 TD dans des filières L de langues - Uly2, CM=TD pour petits effectifs - ULCO, Vote de l'acte pédagogique en fonction du nombre d'étudiants : CM = 200 ; TD = 40 ; TP = 20 - UT3, Uly2 : CM=300, TD= 50, Non respect des maquettes PPN FI - IUT st Denis P13, baisse de 1000 h du référentiel horaire en LSHS, 3000 h programmées (entre 1/3 et 1/6) - P13, CM<40 étudiants comptés TD, cours sans enseignements en « autonomie » - Uda, regroupements de TP en TD - Uda, volume global -10 % cycles masters et licence - UO. CM comptés selon des « tarifs de 1,5 à 0,66 TD selon les effectifs dans les départements d'IUT et de très nombreux masters à UJF, passage de 12 semaines à 11 - UVSQ)
- Non-dépôt de mentions de Master « accréditées » (Espé - UFC, Suppression de 2500 heures d'enseignement - IUT Villetaneuse UP13,...)
- Fermetures de formations existantes (Master pro. Livres anciens - UFC, 6 ou 7 spécialités de Master et 3 ou 4 parcours L - ULCO, Seuil minimal d'ouverture - UB, Masters Maths M1 M2 MFA et M2 Pro fermés, UBO, LP - IUT Bobigny P13, DU IUT St Denis, transferts de formations de P13 à P5-P6-P7, fermeture DU acupuncture beaucoup demandé P13, Non-ouverture de formations habilitées - Uda, suppression d'UE optionnelles - Uda, suppressions de spécialités, L et M SHS - UP10, langues débutants, unités libres du 1er semestre - ULH, Sciences de l'éduc - UP9, MEF - UVSQ, Lettres classiques - Uperp, ...)
- Fermetures de formations dans des antennes ou fermeture d'antennes (fermeture échelonnée de la licence d'Histoire à Montbéliard UFC, Fermeture du site de Béziers - UM3, L1 et L2 AES - UL2, Quimper vs. Brest - UBO, sites Espé Vesoul/Griffon - UFC ...)
- Économies affectant les maquettes après le début du contrat d'habilitation (UFC, UM2, CM qualifiés TD - UT3, passages de TD en CM - UO, Uperp, ...)
- Économies affectant les maquettes par anticipation de la vague suivante (Passage de CM/TD en cours/TD avec réduction de volume horaire - UPEC, UM2, TD transformés en CM - UT3, Réduction de 36h CM à 33h CM - UL2, Passage seuil M2 à 12 étudiants en M2R et 20 M2Pro - UBO, Seuils de fermetures à 10 étudiants et séminaires M1 lettres à 16 - Uly2, suppressions d'UE en master - UNSA, UBO, comptabilisation illégale CM en TD - LSHS P13, Heures de TP non encadrés : 3h avec enseignant, 4e heure en autonomie - Institut Galilée P13, suppression ventilation CM/TD - UP10,...)
- Réduction des capacités d'accueil (tirage au sort en L1 STAPS - UT3, Licence cinéma et arts plastiques - UL3, limitations accueil postbac - UP13, ...)
- Suppression de semestres de formation (semestre décalé - IUT Bobigny P13, IUT St Denis P13, 1 semaine - UVSQ, UCP)
- Mesures « réussites en licences » non -assurées ou non compensées (Institut Galilée - UP13, ...)
- Réduction généralisée de l'offre de formation (UP1)

Économies affectant les services statutaires et les traitements

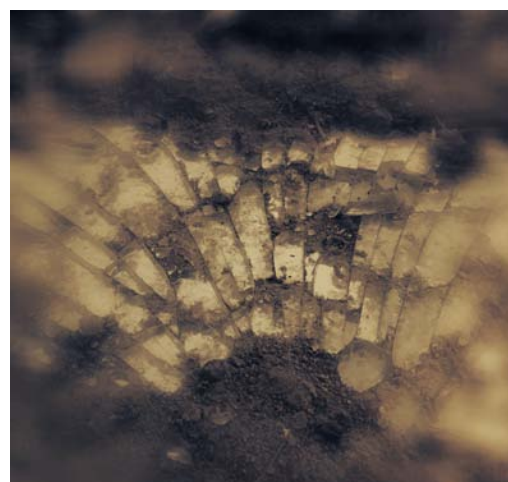
- Bénévolats induit – voir aussi dans les mesures plus générales (Direction de l'IREM – UB, L et M – UT3, M2 – UPSud, UBO, séminaires doctoraux M non rémunérés – Uly2, 700h département philosophie non-payées 2012-13– UP10, ...)
- Modulations de service « à la hausse » (intégration des heures complémentaires dans les services statutaires, ou non paiement, mais autorisation d'effectuer (!) des heures complémentaires dépassant un plafond voté par le CA – UJF, diminution heures complémentaires réclamées par le rectorat – UP1)
- Rattrapage imposé des jours fériés (IUT UPEC, Uly2, ...)
- Suppressions ou baisses de primes pédagogiques ou autres (-15% -UFC, PES – UM2, UT3, -10% – UL2, plafonnement PES – UL2, PRP – UNSA, -10% PRP – UP13, division par deux des décharges néo-recrutés – UP13, -10 % UPPA, décharges divisées de moitié – Uly2, Primes de fonctions divisées par 3 – UP10, suppressions des décharges jeunes recrutés – UPJV, - URO, responsabilités licence – UVSQ, ...)
- Gels de postes (50 – ULCO, x – UB, 180 sur 3 ans UdL, 76 « secs » – UNa, totalité des postes gelés en recrutement – LSHS P13, 15 postes UPPA, 35+16 – UdA, 2 PR + PRAG + BIATSS – UO, tout poste susceptible d'être vacant – Upsud – UVSQ, 10 EC + BIATSS, 12 postes Fioraso sur 24 non pourvus – UP10, 12 en 2012-13 non repourvus + 5 non publiés en 2013 – UPJV, 23 – UP1, 41 – UdS, 24, 30 sur 2 ans – ULH, 30 postes enseignement – URo, 24 postes statutaires – Uperp, ...)
- Suppressions de postes d'ATER (général – UFC, UM2, ULCO, UT3, UP13, UPPA) ou ½ ATER (UPSud, 5 postes – UPMC, UVSQ)
- ATER non fonctionnaires payés sur 10 mois (ULH, UO,...)
- Apparition de contrat d'ATER de 6 mois (plus coûteux pour l'Etat mais moins pour l'établissement – UFC, UB, - UO,...)
- Résorption de la précarité par suppression de contrats de vacataires (-UFC, - lecteurs P13, UPPA, ULH,...)
- Non-respect du référentiel des tâches (réduction des équivalences horaires pour certaines tâches d'administration de la pédagogie – UM2, utilisation pour limitation des HC – ULCO, nouveau référentiel – UL2, particulièrement pour PRAG/PRCE – UBO, fin du référentiel – LSHS P13, -10% UPPA, CM payés TD – UdA, HETD réduit pour CM, TD, TP à faible effectif – UO, -20% – UdS, UP4)
- Postes pourvus en heures complémentaires (50 enseignants, 26 BIATSS – UNa, UPPA)
- Amputation unilatérale du référentiel (IUT de Bobigny, abandon – UdA,...)

Mesures liées à la mise en place des ESPÉ

- Non-mise en place de Master formation accrédités (Espé UFC,...)
- Fermetures de sites (un Espace Culturel Le Gymnase » et sites Vesoul/Griffon – UFC, fermeture et déménagement projeté dans un avenir proche du site de Livry – UPEC)
- Hausses des effectifs sans recrutements programmés (et même baisse d'encadrement – UPEC)
- Redéploiement « sauvages » de personnels BIATSS (UFC)
- Réduction d'horaires (diplôme MEEF (CPE, DOC, PE) à 650 h – UFC)
- Fermetures de formations (Espagnol LV – UFC)
- Limitation des capacités d'accueil (UPEC, UP13, Psycho UdA)

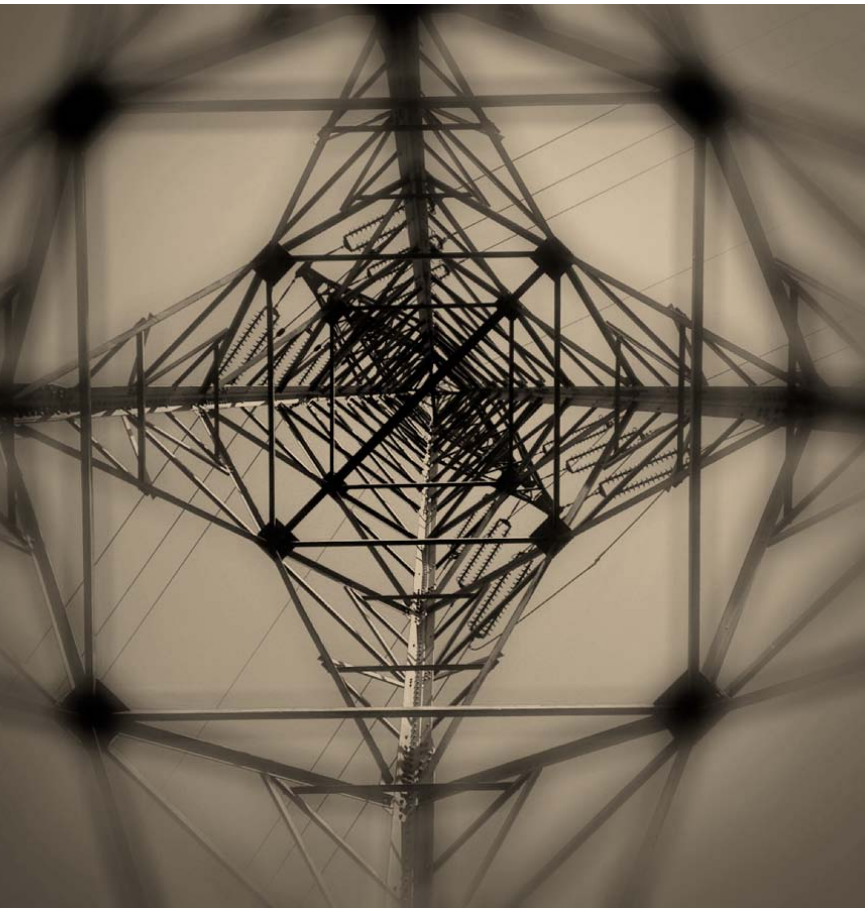
Mesures d'austérité plus générales

- Abandon de dispositifs d'aide (aide à la nécessité UFC, suppressions d'enseignants-référents - UFC, tutorats/enseignants référents - UO, abrogation d'exonérations en doctorat - UPJV,...)
- Baisse générale des budgets formations et/ou recherche (- 6,5 % pour toutes les composantes - UPSud)
- Bénévolat ou télé-enseignements induits (UPSud, proposition de remplacer TD par projets tuteurés - ULCO, Incitation à l'usage de la plate forme e-learning en alternative à un soutien humain (des cours en ligne sans enseignants, l'étudiant « s'auto-forme ». UP13,...)
- Réduction du nombre de contrats doctoraux-enseignements (UPEC, Proposition de 2 années sur 3 avec proposition de Bénévolat - UT3, réservé aux stagiaire agreg ou limités à 2 ans - Uly2, UP5, - 4 supports enseignement - ULH,...)
- Réduction des budgets d'entretien et de mise aux normes (Strasbourg, USTL, ULCO, UP10,...)
- Ouverture de formations à buts lucratifs pour augmentation ressources propres (général - UPEC, UPEM,...)
- Dispositifs d'incitation à la collecte de fonds (général - UL3, mise en place de DU - UNSA, formation continue, location des locaux, récupération de créances, etc. - UL2, mécénat parents-étudiants - UVSQ)
- Politique de développement de ressources propres (UL2, Formation continue ou apprentissage - UT3, Licences - UBO, demande de subventions aux collectivités locales - Uperp)
- Dotations largement inférieures aux effectifs ou sous-évaluées (Lettres - Uly2, Lettre - UPEC,...)
- Suppressions de postes de contractuels (UFC, ULH, ...)
- Non-renouvellement de postes de Prof. Associés (Renouvellement PAST pour un an seulement avec alourdissement de service - IUT Bobigny P13, 1 suppression et 6 sursis d'un an en UFR Comm. - UP13, Uperp)
- Fermetures de bibliothèques (UFC), arrêt d'achat de publications (600 000 € déficit BU, arrêt total des acquisitions de livre depuis février 2013 - UP13, - fermeture d'un service - UMPC)
- Gels de postes bibliothécaires (1+1 à venir - UP13)
- Suppressions de lignes budgétaires (activités scientifiques pédagogiques -UFC,...)
- Suppressions ou diminutions de CRCT (UT3, UBO, Upsud, Uly2, ULH, Uperp,...)
- Postes campagne Fioraso pourvus par contractuels (8 sur 35 - Uly2, 11 sur 35 - P13) ou en HC (2 sur 6 - Uly2, 16 UdA, 12 UP10)
- Incitations aux heures complémentaires (UPEC)
- Gel de promotions locales (UNa)
- Postes statutaires ETP pourvus contractuellement (120 en 2011-2012, 74 en 2011-2012 - UPMC)
- Postes non pourvus (2500 dont 1700 doctorants - UPMC)
- Baisse drastique du budget d'investissement (UP13, fermeture salle TP Chimie - Institut Galilée UP13, -37% du budget d'investissement global moyenné entre 2012 et 2013, cela s'est traduit par -57% du budget d'investissement des UFR seules - ULH, -30% - URo, ...)
- Refus d'inscriptions d'étudiants faute de places (UP13)
- Limitation des étudiants étrangers (UP13)
- Ponction des ressources des composantes autonomes (IUT UVHC, IUT ULH,...)
- Ponction des fonds de réserves et de roulement (prélèvement pour investissements scientifiques - UL2, ULCO, UPEM, ULH, ...)





« ...pour que le financement de l'ESR devienne une priorité nationale, et que soit mis en place un plan pluriannuel de l'emploi scientifique, dans les universités et les organismes, intégré dans une loi de programmation budgétaire à la hauteur des besoins du Service Public de l'ESR. » SNESUP, appel du 12 novembre



2.

La situation des universités

d'après les motions votées récemment

La lecture des nombreuses motions votées ces dernières semaines par des conseils centraux d'universités, ou par l'assemblée constitutive provisoire de l'université de Bordeaux, pour ne rien dire des très nombreux textes votés par différentes composantes d'établissements universitaires, ne laisse place à aucun doute. Les universités vont mal et la cause de la maladie est parfaitement identifiée par les acteurs : le manque de moyens. Celui-ci n'est pas dû à un accroissement de dépenses, mais à une diminution, parfois drastique, des moyens alloués par l'État. La ponction sur les budgets des universités, au titre de la contribution au redressement des comptes publics, (152 000 euros à Grenoble 3 ; 700 000 euros à Paris 1) en est un exemple éclairant. Plus généralement, le mode de calcul de la dotation des établissements et le transfert de moyens insuffisants pour assurer la gestion de la masse salariale sont mis en cause, comme en témoigne notamment la demande unanime de prise en compte du glissement-vieillesse-technicité, (GVT) dans le calcul de la dotation.

Les conséquences sont décrites : gel de postes d'enseignants et de personnels de soutien (60 postes à l'université de Lorraine, pour une durée de trois ans ; 23 postes d'enseignants chercheurs à Paris 1 ; des dizaines de postes à l'université de Bordeaux...) ; baisse des budgets de fonctionnement (-10% à Bordeaux ; -6% à Montpellier 3,...) ; diminution de l'offre de formation (-10% à Paris 1) ; impossibilité de titulariser des personnels précaires relevant de la loi Sauvadet (Grenoble 3). Certaines situations sont particulièrement dramatiques ; celle de Montpellier 3 en est un exemple emblématique.

Cette cure d'austérité « récurrente », imposée depuis plusieurs années ("La situation financière des universités s'aggrave inexorablement d'année en année", motion CPU), qui permet, tout au plus, aux établissements de présenter des budgets en équilibre, met en péril l'exercice même des missions universitaires : « Un cycle de dégradation s'ouvre, dont nous craignons qu'il débouche sur la suppression pure et simple de pans entiers de nos formations » (Grenoble 3). La motion de l'université de Lorraine parle d'« impossibilité de remplir les missions fondamentales de l'université avec l'enveloppe accordée ».

Motion du Conseil d'Administration de l'Université Paris-Est Créteil réuni le 8 novembre 2013

Le Conseil d'Administration de l'Université de Paris-Est Créteil regrette l'insuffisance des moyens dont disposent les universités pour l'accomplissement de leurs missions de service public. Le Conseil d'Administration s'inquiète et alerte le gouvernement, la communauté universitaire de l'UPEC et les citoyens sur la situation délicate de nombreuses universités, incompatible avec les objectifs annoncés par le Président de la République visant à faire de la jeunesse, de l'éducation et de la société de la connaissance une grande priorité nationale.

L'état dégradé de leurs finances pousse un grand nombre d'universités à mettre en place des plans de rigueur sans précédents. Ainsi, en raison de la baisse des dotations dévolues à la recherche et à l'enseignement, notre université a été contrainte de diminuer le budget qu'elle attribue à la recherche et à ses formations. Ces mesures ont des effets directs qui affaiblissent le potentiel de formation et de recherche de notre université et, en conséquence, sont dommageables pour l'encadrement et la réussite des étudiants.

Après la promulgation, le 22 juillet dernier, d'une loi sur l'ESR qui ne s'accompagne pas d'une programmation pluriannuelle de moyens, il y a tout lieu de craindre que la situation de nos universités se dégrade. La démocratisation de l'enseignement supérieur public, la relance d'une politique de recherche ambitieuse, l'amélioration des conditions de travail des personnels et de réussite des étudiants nécessitent des investissements budgétaires importants. Le Conseil d'Administration de l'UPEC demande à l'Etat d'assumer ses responsabilités vis à vis des Universités. Il demande à la direction de l'UPEC de porter clairement, au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et dans les instances telles que la CPU, le CNESER..., les revendications en matière de moyens budgétaires et de création d'emplois statutaires à la hauteur des missions que nous devons remplir.

Motion présentée à l'initiative de la FSU (SNESUP et SNASUB), avec le soutien de l'UNEF, adoptée à l'unanimité.

Motion du Conseil Académique - Commission de la Recherche de l'Université de Rouen 5 novembre 2013

La CR de l'Université de Rouen dénonce l'insuffisance des moyens dont disposent les universités pour l'accomplissement de leurs missions de service public. La CR s'inquiète et alerte le gouvernement, la communauté universitaire et les citoyens, sur la situation critique de nombreuses universités, incompatible avec les objectifs annoncés par le Président de la République visant à faire de la jeunesse, de l'éducation et de la société de la connaissance une grande priorité nationale.

L'état très dégradé de leurs finances pousse un grand nombre d'universités à mettre en place des plans de rigueur sans précédents. Ainsi, à l'université de Rouen, une vingtaine de postes d'enseignants ont été gelés en 2013, les crédits d'investissement ont été diminués d'environ 30%, des mesures parfois radicales ont été prises pour diminuer le budget de fonctionnement, en premier lieu dans le domaine de la pédagogie qui devient une variable d'ajustement budgétaire¹.

Le désengagement de l'État, conjugué aux Responsabilités et Compétences Élargies (RCE) et à l'extension du périmètre des missions des universités, confère un caractère structurel aux difficultés budgétaires des établissements. Notre université évitera peut-être le déficit budgétaire en 2013, mais cet exercice « purement » comptable, a un prix :

- la diminution des fonds de roulement qui ne fait que repousser la menace du déficit de quelques mois ; nous ne disposons plus que de 15 jours de fonctionnement d'avance (salaires inclus)

- Depuis 3 ans, la suppression progressive des missions d'enseignement et d'ATER, qui plongent nos doctorants dans des difficultés difficilement compatibles avec l'amorce d'une thèse ou une prise d'autonomie post-doctorale ;

- la réduction du volume des décharges d'enseignement accordées aux PRAG engagés dans des activités de recherche.

Après la promulgation, le 22 juillet dernier, d'une loi sur l'ESR qui maintient les universités dans le piège des RCE et ne s'accompagne d'aucune programmation pluriannuelle des moyens notamment aucune compensation GVT, et les annonces de nouvelles réductions des dépenses publiques pour le projet de loi de finances 2014, il y a tout lieu de craindre que la cure d'austérité budgétaire dans notre université se poursuive, voire s'aggrave.

La démocratisation de l'enseignement supérieur public, la relance d'une politique de recherche ambitieuse, l'amélioration des conditions de travail des personnels et de réussite des étudiants nécessitent des investissements budgétaires importants. La CR de l'université de Rouen demande à l'Etat d'assumer ses responsabilités vis à vis des universités. Elle demande aux instances compétentes de l'université de Rouen de porter clairement, au gouvernement, les revendications de moyens budgétaires et de création d'emplois statutaires à la hauteur des missions que nous devons remplir.

Résolution du CA de l'Université Pierre et Marie Curie (Paris 6) - 28 octobre 2013

Le conseil d'administration de l'Université Pierre et Marie Curie réuni le 28 octobre 2013 exprime sa préoccupation face aux difficultés que connaît l'ensemble des universités quant à la situation budgétaire tendue, causée notamment par de nouvelles charges pour lesquelles elles n'ont pas reçu de l'Etat les moyens correspondants.

Une bonne part du financement de la recherche vient aujourd'hui de ressources contractuelles obtenues par l'établissement et ses structures de recherche. Ces contrats ne prennent pas en compte (investissements d'avenir) ou insuffisamment (ANR) les charges induites pour l'établissement pour héberger et accompagner ces projets, contrairement à ce qui se produit dans la plupart des grands pays de recherche.

Madame Fioraso, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, s'est battue pour obtenir que le financement des contrats Européens soit assuré à 100% des coûts directs avec un forfait de 25% de coûts indirects pour l'établissement.

Nous demandons expressément au gouvernement de faire appliquer sans délai en France cette règle - promue au niveau Européen.

En l'absence d'une telle décision, la capacité des universités d'assurer leurs responsabilités en matière de formation, de recherche et d'innovation serait gravement mise en péril.

Motion du CA de l'Université Grenoble 3 - 25 octobre 2013

Le CA de l'Université Stendhal-Grenoble réuni le 25 octobre 2013 dénonce l'insuffisance des moyens dont disposent les universités, et particulièrement les universités de Sciences Humaines et Sociales, pour l'accomplissement de leurs missions de service public. Le Conseil s'inquiète et alerte le gouvernement, la communauté universitaire et les citoyens sur la situation critique de nombreuses universités, incompatible avec les objectifs annoncés par le Président de la République visant à faire de la jeunesse, de l'éducation et de la société de la connaissance une grande priorité nationale.

L'état très dégradé de leurs finances pousse un grand nombre d'universités à mettre en place des plans de rigueur sans précédents. Ainsi, dans notre université, le gel de postes d'enseignants-chercheurs pour la troisième année consécutive affaiblit notre potentiel d'enseignement et de recherche ; les nécessités de confinement de la masse salariale dans un contexte de limitation du plafond des emplois rendent impossibles la mise en œuvre pleine et entière de la loi Sauvadet et le recrutement d'agents statutaires, notamment des jeunes diplômés, perpétuant et aggravant la précarité. La non prise en compte du GVT, des charges sociales sur les contrats doctoraux, la non compensation des exonérations de frais d'inscription des boursiers, nombreux dans notre université, ou encore, la reprise de 152 000 euros au titre de la participation au redressement des comptes publics, accroissent la pression sur les finances de notre université. Le rationnement est tel que les enseignants chercheurs ne disposent plus des moyens élémentaires pour travailler tels que des ordinateurs : un comble alors que le Ministère n'envisage l'Université du Futur que numérique !

Le désengagement de l'État, conjugué aux Responsabilités et Compétences Élargies (RCE) et à l'extension du périmètre des missions des universités, confère un caractère structurel aux difficultés budgétaires des établissements. Notre université évite

le déficit budgétaire en 2013, mais cet exercice « purement » comptable a un prix : en dépit d'une gestion à l'euro près, force est de constater la dégradation de notre offre d'enseignement ainsi que des conditions d'études de nos étudiants notamment en premier cycle. La suppression de groupes de TD ou d'options, pèse sur la réussite des étudiants et sur l'attractivité de nos formations. Un cycle de dégradation s'ouvre, dont nous craignons qu'il débouche sur la suppression pure et simple de pans entiers de nos formations et la désertion de nos étudiants. Nous ne pouvons plus désormais assurer à nos doctorants des contrats au delà d'une durée de deux ans ce qui les plonge dans des difficultés difficilement compatibles avec l'achèvement d'une thèse. Les personnels vivent d'autant plus douloureusement cette situation qu'ils défendent une toute autre conception du service public de l'ESR.

Après la promulgation, le 22 juillet dernier, d'une loi sur l'ESR qui maintient les universités dans le piège des RCE et ne s'accompagne d'aucune programmation pluriannuelle des moyens, et les annonces de nouvelles réductions des dépenses publiques pour le projet de loi de finances 2014, il y a tout lieu de craindre que la cure d'austérité budgétaire dans notre université se poursuive, voire s'aggrave.

La démocratisation de l'enseignement supérieur public, la relance d'une politique de recherche ambitieuse, l'amélioration des conditions de travail des personnels et de réussite des étudiants nécessitent des investissements budgétaires importants. Le CA de l'université Stendhal demande à l'État d'assumer ses responsabilités vis à vis des Universités. Il réaffirme son soutien à la direction de l'université Stendhal qui porte clairement, au gouvernement et dans les instances telles que la CPU [1], les revendications de moyens budgétaires et de création d'emplois statutaires à la hauteur des missions que nous devons remplir.

Motion du CA de l'Université de Toulouse 2 Le Mirail - 22 octobre 2013

Le Conseil d'Administration de l'Université de Toulouse 2 - Le Mirail s'associe à la motion votée par le CNESER et dénonce l'insuffisance des moyens dont dispose cette université pour l'accomplissement de ses missions de service public, en particulier du fait :

- d'un mode de calcul inéquitable de la DGF sur le modèle SYMPA
- de la non-compensation de mesures concernant les personnels (GVT, revalorisation des personnels

BIATSS de catégorie C) ou les étudiants (exonération des frais d'inscription pour les boursiers)

- de la forte hausse des inscriptions aux formations MEEF (ESPE + UTM) et du passage à la licence à 1500h à moyens constants.

Motion du CA de l'Université Paris 13 - 18 octobre 2013

Le CA de l'université Paris 13, réuni le 18 octobre 2013, dénonce le manque de moyens croissant dont dispose l'université pour accomplir ses missions de service public. En particulier, le CA de Paris 13 constate que depuis la mise en place du système de répartition des moyens à la performance et à l'activité (système SYMPA), la situation budgétaire de l'établissement n'a fait qu'empirer. Le déficit chronique de moyens et de personnel, reconnu par les propres calculs du Ministère, nous conduit à des actions de restriction budgétaire drastiques et donc à sacrifier l'investissement dégradant l'environnement de travail des enseignants et des étudiants. Cela induit aujourd'hui une réduction de notre offre de formation et une baisse de la qualité de l'enseignement et de la recherche alors même que le Ministère, l'AERES et la Cour des comptes ont reconnu notre attractivité sur ces deux points. L'insuffisance structurelle de nos moyens depuis la mise en place de la LRU et l'injonction à mettre en place des plans de restriction budgétaire nous placent dans une situation insupportable et non soutenable compte tenu des spécificités de notre territoire et des inscriptions toujours plus nombreuses d'étudiants.

Le CA souhaite que la direction de l'université Paris 13 demande clairement au Ministère :

- de prendre acte des efforts consentis par l'ensemble de la communauté universitaire pour mettre en oeuvre la mutation imposée par le passage aux RCE,

- de verser l'intégralité de notre dotation globale par le versement budgétaire immédiat d'au moins six millions d'euros, dus par l'État à l'université Paris 13 et de justifier l'écurement de 6,280 M € en 2013 alors qu'il était de 4,8M € en 2012,
- de tenir les engagements de l'Etat sur la réalisation des projets immobiliers de l'université P13, prévus au CPER 2007-2013
- de mettre en place un plan pluriannuel de moyens garantissant l'égalité des territoires assurant un développement pérenne de l'enseignement et de la recherche.

Convaincu de l'urgence politique à maintenir un service public d'enseignement supérieur de qualité et accessible au plus grand nombre, le Conseil d'administration de l'Université Paris 13 demande enfin à la direction de l'université de porter dans les instances telles que la CPU, les revendications de moyens budgétaires et de financement d'emplois statutaires à la hauteur des missions que nous devons remplir.

Le CA de l'université Paris 13 demande au gouvernement d'abonder la masse salariale des universités à la hauteur des besoins afin de faire de la jeunesse, de l'éducation et de la société de la connaissance la grande priorité nationale annoncée par le Président de la République.

Motion du CVU de l'Université de Lorraine - 16 octobre 2013

Le Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine s'est prononcé en faveur d'un gel d'environ 60 postes pour l'année 2014 tel que l'a proposé le président. Cette mesure, qui pourrait être reconduite encore 2 ans, viserait principalement à augmenter la capacité d'investissement de notre établissement. Elle fait porter l'essentiel de l'effort sur la masse salariale, stratégie incompréhensible pour le CVU si l'on considère que le capital humain est la première ressource d'une Université. Aucun projet de développement ne peut justifier le choix volontaire d'altérer ainsi les conditions dans lesquelles l'Université doit assurer ses missions fondamentales de recherche et de formation, ni de limiter les talents

et les expertises qui doivent nous permettre d'atteindre les objectifs ambitieux inscrits dans le contrat de site 2013-2017.

En conséquence, le CVU demande au Président et au Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine :

- de rééquilibrer l'effort budgétaire par l'utilisation de l'ensemble des leviers disponibles et de réduire ainsi de manière significative le nombre de postes gelés ;
- de faire remonter auprès du ministère et du rectorat l'impossibilité de remplir les missions fondamentales de l'université avec l'enveloppe accordée.

Motion du CA de l'Université de Strasbourg - 15 octobre 2013

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg, réuni le 15 octobre 2013, déplore le manque de moyens récurrents dont disposent les universités pour accomplir leurs missions de service public. Certaines d'entre elles doivent aujourd'hui faire face à des situations de déficit structurel, en grande partie causé par de nouvelles charges pour lesquelles elles n'ont pas reçu de l'Etat les moyens correspondants.

Les membres du CA de l'université de Strasbourg s'inquiètent particulièrement de la situation budgétaire tendue de l'établissement qui l'oblige à mettre en place des mesures d'économie importantes. Celles-ci entravent le développement d'une grande

université qui a fait les preuves de ses capacités d'innovation et met en danger son potentiel de formation, de recherche, et ses capacités d'investissement. Dans cette situation difficile, le CA continuera d'assumer une gestion responsable de l'établissement.

Rappelant l'engagement du président de la République de faire de l'Enseignement supérieur et de la Recherche une priorité nationale, le CA de l'Université de Strasbourg demande à notre représentation nationale et au gouvernement de prendre les mesures budgétaires nécessaires au bon fonctionnement des universités françaises.

Motion du CS de l'Université de Lorraine - 15 octobre 2013

Le conseil d'administration de l'Université de Lorraine s'est prononcé en faveur d'un gel d'environ 60 postes pour l'année 2014 tel que l'a proposé le président. Cette mesure, qui pourrait être reconduite encore 2 ans, viserait principalement à augmenter la capacité d'investissement de notre établissement. Elle fait porter l'essentiel de l'effort sur la masse salariale, stratégie incompréhensible pour le conseil scientifique si l'on considère que le capital humain est la première ressource d'une Université. Aucun projet de développement ne peut justifier le choix volontaire d'altérer ainsi les conditions dans lesquelles l'Université doit assurer ses missions fondamentales de recherche et de formation, ni de limiter les talents et les expertises qui doivent nous permettre d'atteindre les objectifs ambitieux inscrits dans le contrat de site 2013-2017. En restant sur cette

position, l'équipe présidentielle aura à porter toute la responsabilité des conséquences de ce choix qui affaibliront l'attractivité et le potentiel présent et futur de nos laboratoires et de nos filières de formation.

En conséquence, le conseil scientifique demande au président et au conseil d'administration de l'Université de Lorraine :

- de rééquilibrer l'effort budgétaire par l'utilisation de l'ensemble des leviers disponibles et de réduire ainsi de manière significative le nombre de postes gelés ;
- de faire remonter auprès du ministère et du rectorat l'impossibilité de remplir les missions fondamentales de l'université avec l'enveloppe accordée.

Motion du CA de l'Université Paris 1 - 15 octobre 2013

Le CA de l'Université Paris 1 dénonce l'insuffisance des moyens dont disposent les universités en général et Paris 1 en particulier pour l'accomplissement de leurs missions de service public. Le CA lance un signal d'alarme au gouvernement, à la communauté universitaire et aux citoyens sur la situation critique des universités, incompatible avec les objectifs annoncés par le Président de la République visant à faire de la jeunesse, de l'éducation et de la société de la connaissance une grande priorité nationale.

L'état très dégradé de leurs finances pousse un grand nombre d'universités à mettre en place des plans de rigueur sans précédent. Ainsi, à Paris 1, après le rééchelonnement de 23 postes d'enseignants-chercheurs, principalement des maîtres de conférences, en 2013, la rentrée a dû se faire avec une réduction du coût de l'offre de formation de près de 10%. Compte tenu de ce contexte, aucune dépense d'investissement ne peut plus être programmée. Par ailleurs, le ministère annonce qu'il ne financera pas le Glissement Vieillesse Technicité et Paris 1 doit toujours compenser le décalage entre le coût réel des loyers acquittés par l'université (4,9 millions d'euros/an) et

l'aide reçue de l'Etat pour les acquitter (2,9 millions d'euros/an). A ce jour, le MESR n'a annoncé qu'un complément de... 300 000 euros, à comparer aux 700 000 euros de contribution de l'établissement au redressement des comptes publics.

Sous ces lourdes contraintes, l'accomplissement des missions de service public de l'université se trouve dangereusement remis en cause par l'Etat. Les conditions d'étude et de formation des étudiants, les conditions de recrutement des enseignants-chercheurs, les conditions de fonctionnement des universités ainsi que l'avenir de la recherche française en pâtissent gravement.

Le désengagement de l'Etat, conjugué aux Responsabilités et Compétences Élargies (RCE) et à l'extension du périmètre des missions des universités, confère un caractère structurel aux difficultés budgétaires des établissements. Notre université pourra peut être éviter le déficit budgétaire en 2013, mais cet exercice purement comptable, mené sous la tutelle du rectorat, a un prix : celui d'acrobaties budgétaires, en particulier d'une ponction de la quasi

totalité de notre fonds de roulement, qui ne fait que repousser la menace du déficit de quelques mois.

Pourtant, l'argent existe, mais il échappe de plus en plus aux universités : le gouvernement choisit de pérenniser le Crédit Impôt Recherche qui distribue près de 5 milliards aux entreprises sur le budget du ministère et qui, de l'aveu même de la Cour des Comptes, a montré son inefficacité. Il annonce, sans tenir compte de nos difficultés, un nouveau Programme d'Investissements d'Avenir (Equipex, Idex...) dans la continuité de celui initié par le gouvernement précédent et dont aucun bilan n'a été fait. Ce programme doté de 3,5 milliards d'euros va lui aussi être mis en œuvre au détriment des financements et du fonctionnement des missions centrales de l'enseignement supérieur.

Après la promulgation, le 22 juillet dernier, d'une nouvelle loi sur l'ESR qui maintient les universités dans le piège des RCE et ne s'accompagne d'aucune programmation pluriannuelle des moyens, et les annonces de nouvelles réductions des dépenses publiques pour le projet de loi de finances 2014, il y a tout lieu de craindre que la cure d'austérité budgétaire dans notre université se poursuive, voire s'aggrave.

Le maintien d'un enseignement supérieur public accessible au plus grand nombre, la réelle relance d'une politique de recherche ambitieuse, l'amélioration des conditions de travail des personnels et de réussite des étudiants nécessitent des

investissements budgétaires importants et un plan pluriannuel de refinancement des universités.

Le CA de l'université Paris 1 demande à l'Etat d'assumer ses responsabilités vis à vis des Universités.

Il souhaite que la direction de l'université Paris 1 demande clairement au ministère :

- de prendre acte des efforts consentis par l'ensemble de la communauté universitaire pour mettre en oeuvre la mutation imposée par le passage aux RCE,
- de remettre à niveau notre dotation globale par le versement budgétaire immédiat d'au moins deux millions d'euros, du par l'État à l'université Paris 1,
- de tenir les engagements de l'Etat sur la réalisation des projets immobiliers Condorcet-La Chapelle et Lourcine.

Convaincu de l'urgence politique à maintenir un service public d'enseignement supérieur de qualité et accessible au plus grand nombre, le Conseil d'administration de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne demande enfin à la direction de l'université de porter dans les instances telles que la CPU, les revendications de moyens budgétaires et de financement d'emplois statutaires à la hauteur des missions que nous devons remplir.

Motion de l'Assemblée constitutive provisoire¹ de l'Université de Bordeaux - 11 octobre 2013

L'Assemblée constitutive provisoire de l'Université de Bordeaux dénonce l'insuffisance des moyens dont disposent les universités pour l'accomplissement de leurs missions de service public.

Elle s'inquiète et alerte le gouvernement, la communauté universitaire et les citoyens sur la situation critique de nombreuses universités, incompatible avec les objectifs annoncés par le Président de la République visant à faire de la jeunesse, de l'éducation et de la société de la connaissance une grande priorité nationale.

L'état très dégradé de leurs finances pousse un grand nombre d'universités à mettre en place des plans de rigueur sans précédents.

Face à la baisse des financements de l'Etat, aux charges nouvelles sans contrepartie financière, à la croissance des effectifs étudiants sans moyens supplémentaires, nos universités sont contraintes de réduire leurs dépenses de fonctionnement et d'investissement. Depuis la mise en place des responsabilités et compétences élargies, l'équilibre financier n'est trouvé qu'en puisant sur nos fonds de roulement. La fusion de nos trois universités n'ouvre guère de perspectives d'amélioration sur ce point.

Le désengagement de l'Etat, notamment dans l'absence de prise en compte de l'évolution de la

masse salariale, conjugué aux Responsabilités et Compétences Élargies (RCE) et à l'extension du périmètre des missions des universités, confère un caractère structurel aux difficultés budgétaires des établissements. L'Université de Bordeaux démarre dans un contexte financier qui peut mettre en péril le projet. Après plusieurs années de dégradation des trois Universités, le fonds de roulement pourrait être en dessous du seuil prudentiel recommandé, dès le début 2014. Le premier budget de l'établissement va ainsi reposer sur :

- Le gel probable de plusieurs dizaines de postes en 2014, essentiellement pour compenser les effets du glissement-vieillesse-technicité (GVT) des personnels fonctionnaires que l'Etat devrait assumer, ce qui dégrade les potentiels d'enseignement et de recherche ainsi que les conditions de travail des personnels et va à l'encontre de l'objectif affiché de réussite des étudiants.
- La baisse envisagée de 10% des crédits aux composantes pour 2014, baisse qui s'ajoute à des réductions successives qu'ont déjà connues Bordeaux Ségalen et Montesquieu Bordeaux IV en 2013.

Après la promulgation, le 22 juillet dernier de la loi sur l'ESR qui ne s'accompagne d'aucune programmation

¹ L'Assemblée Constitutive Provisoire de l'Université Bordeaux réunit l'ensemble des membres des conseils d'administration des 3 établissements fusionnés : Bordeaux 1, Bordeaux Ségalen et Bordeaux IV.

pluriannuelle des moyens et les annonces de nouvelles réductions des dépenses publiques pour le projet de loi de finances 2014, il y a tout lieu de craindre que la cure d'austérité budgétaire dans notre université se poursuive, voire s'aggrave et ce malgré les efforts de gestion entrepris.

La démocratisation de l'enseignement supérieur public, la relance d'une politique de recherche ambitieuse, l'amélioration des conditions de travail des personnels et de réussite des étudiants

nécessitent des investissements budgétaires importants. L'Assemblée Constitutive Provisoire de l'Université Bordeaux demande à l'Etat d'assumer ses responsabilités vis à vis des Universités. Elle demande à l'administrateur provisoire et au directoire de l'université de porter clairement, au gouvernement et dans les instances telles que la CPU, les revendications de moyens budgétaires et de création d'emplois statutaires à la hauteur des missions que nous devons remplir.

Motion du CA de l'Université du Havre - 10 octobre 2013

Le CA de l'université du Havre, réunie le 10 octobre 2013, dénonce le manque de moyens dont disposent les universités pour accomplir leurs missions de service public. En particulier, le CA de l'université du Havre s'inquiète de la situation budgétaire de l'établissement et alerte le gouvernement et la communauté universitaire sur l'insuffisance récurrente des moyens en termes de fonctionnement, d'investissement et d'emplois à l'instar de la plupart des universités françaises.

Cette situation pousse les établissements à mettre en place des plans de restriction budgétaire entravant

leur développement et leur capacité d'innovation au service des activités sociales, culturelles et économiques du pays.

Conformément à la promesse du président de la République de sanctuariser l'ESR, le CA de l'université du Havre demande au gouvernement d'abonder la masse salariale des universités à la hauteur des besoins afin de faire de la jeunesse, de l'éducation et de la société de la connaissance une grande priorité nationale.

Motion du CA de l'Université Paul Valéry Montpellier 3 - 8 octobre 2013

Le CA l'université Paul-Valéry Montpellier 3 dénonce l'insuffisance des moyens dont disposent les universités pour l'accomplissement de leurs missions de service public. Le Conseil s'inquiète et alerte le gouvernement, la communauté universitaire et les citoyens sur la situation critique de nombreuses universités, incompatible avec les objectifs annoncés par le Président de la République visant à faire de la jeunesse, de l'éducation et de la société de la connaissance une grande priorité nationale.

L'état très dégradé de leurs finances pousse un grand nombre d'universités à mettre en place des plans de rigueur sans précédents. Ainsi, dans notre université, les pistes suivantes sont à l'étude pour la construction d'un budget 2014 à l'équilibre :

- fermeture de l'antenne de Béziers
- gel des postes Enseignants, Enseignants-Chercheurs et BIATSS
- limitation des capacités d'accueil dans les filières Arts du spectacle, Arts plastiques, Information-Communication, Psychologie, Administration économique et Sociale, avec inscription par tirage au sort
- dotation en H/E par formation
- diminution progressive du financement de la formation continue
- diminution progressive du financement de la formation au français pour les étudiants étrangers
- diminution des crédits pour l'accueil des professeurs et scientifiques étrangers
- arrêt du financement par l'université des contrats doctoraux

Le désengagement de l'État, conjugué aux Responsabilités et Compétences Élargies (RCE) et à l'extension du périmètre des missions des universités, confère un caractère structurel aux difficultés budgétaires des établissements. Le budget de notre université est en déficit pour la seconde année en 2013, malgré des économies déjà drastiques :

- CM payés en TD (dans les filières à plus faibles effectifs)
- diminution des budgets des services et composantes de 6%
- suppression de contrats doctoraux et post-doctoraux
- diminution des profs étrangers invités
- transformation des postes d'ATER en support de contractuels
- non dédoublement de cours magistraux au-delà de 200 étudiants

et ainsi la liste peut être poursuivie tant les efforts ont été nombreux depuis de très longues années quand aussi les LLASHS peinent à se voir reconnues budgétairement dans leurs missions.

Après la promulgation, le 22 juillet dernier, d'une loi sur l'ESR qui maintient les universités dans le piège des RCE et ne s'accompagne d'aucune programmation pluriannuelle des moyens, et les annonces de nouvelles réductions des dépenses publiques pour le projet de loi de finances 2014, il y a tout lieu de craindre que la cure d'austérité budgétaire dans notre université se poursuive, voire s'aggrave.

La démocratisation de l'enseignement supérieur public, la relance d'une politique de recherche

ambitieuse, l'amélioration des conditions de travail des personnels et de réussite des étudiants nécessitent des investissements budgétaires importants. Le CA de l'université Paul Valéry Montpellier 3 demande à l'Etat d'assumer ses responsabilités vis à vis des Universités. Il demande à la direction de l'université de porter clairement, au

gouvernement et dans les instances telles que la CPU, les revendications de moyens budgétaires et de création d'emplois statutaires à la hauteur des missions que nous devons remplir.

Motion du Conseil Académique de l'Université du Maine (Le Mans - Laval) - 26 septembre 2013

Le Conseil Académique de l'Université du Maine réuni ce jour pour délibérer sur la qualification des emplois proposés à la publication et à la création, dénonce l'insuffisance des moyens dont disposent les universités pour l'accomplissement de leur mission de service public. Le Conseil Académique s'inquiète et alerte le gouvernement, la communauté universitaire et les citoyens sur la situation budgétaire critique de nombreuses universités, incompatible avec les objectifs annoncés par le Président de la République visant à faire de la jeunesse, de l'éducation et de la société de la connaissance une grande priorité nationale.

L'état très dégradé de leurs finances pousse un grand nombre d'universités à mettre en place des plans de rigueur sans précédents : gel de postes vacants, gel d'une grande partie des 1000 emplois créés en 2013, non reconduction d'emplois contractuels, baisse des heures complémentaires, mutualisation des cours et fermeture d'options, augmentation du nombre d'étudiants en TD au delà du raisonnable, réduction drastique de l'offre de formation, non exécution de travaux de maintenance, menace de fermeture des sites délocalisés...

En réponse à cette situation, le gouvernement annonce qu'il ne financera pas le solde du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) en constante augmentation pour la plupart des universités. Il nous annonce de nouvelles missions avec un budget de fonctionnement en baisse. Il pérennise le Crédit Impôt Recherche qui, de l'aveu même de la cour des comptes, a montré son inefficacité. Il annonce à contre courant de nos difficultés, un nouveau Programme d'Investissements d'Avenir (Equipex, Idex...) dans la continuité de celui initié par le gouvernement précédent et dont aucun bilan n'a été fait. Ce programme doté de 3,5 milliards d'euros, en grande partie non consommables, intitulé "Ecosystèmes d'excellence", va être mis en œuvre au détriment des financements récurrents qui nous font cruellement défaut. Il va mobiliser encore une fois une

grande partie d'entre nous, avec comme cela a été annoncé par le premier ministre "mise en compétition, sélectivité, analyse indépendante, caractère transformant ou innovant du projet, retour sur investissement"...

Aussi, le Conseil Académique tient à apporter son soutien à l'université de Montpellier 3 qui se trouve dans une situation critique du fait, avant tout du désengagement de l'Etat. Il tient à rappeler au gouvernement que nos préoccupations sont d'ordre vital et que la situation de l'université de Montpellier 3 est la même que celle de plusieurs autres universités, qu'elle va rapidement devenir celle de toutes les universités françaises si le gouvernement continue à se désengager du service public d'enseignement supérieur et de recherche.

Convaincu de la nécessité de maintenir un service public d'enseignement supérieur de qualité, accessible au plus grand nombre, le Conseil Académique de l'Université du Maine demande à l'Etat d'assumer ses responsabilités vis à vis des Universités. Il exige que leurs masses salariales soient sécurisées et que les établissements sous-dotés soient remis à niveau. Il demande à la direction de l'université du Maine de porter clairement ces demandes car la situation de notre établissement, comme celle de la grande majorité des Universités françaises, est en train de se détériorer, aggravant les conditions de travail déjà difficiles des personnels et d'étude des étudiants. Il demande également à la direction de l'Université de poser clairement au gouvernement et dans les instances telles que la CPU, la question du financement du service public d'enseignement supérieur et de recherche avant que les esprits ne soient bientôt résignés à accepter l'augmentation massive des droits universitaires comme la seule solution aux problèmes de financement des universités.





3.

Austérité dans les établissements

témoignages

Gels de postes à tous les étages, mesures de sécurité inadaptées ou délaissées, ascenseurs en panne, restrictions d'énergie (lumière, chauffage), incitation au bénévolat, bibliothèques menacées, suppressions d'heures ou fermetures de formation etc. les mesures d'austérité sont légions comme on peut le voir dans la note de synthèse par ailleurs. Voici maintenant quelques témoignages.

Des nouvelles de l'ULCO (Université de Littoral-Côte d'Opale)

Le CA de l'ULCO vient de voter, le 15 oct. une DBM d'un montant de **700k€ pour pouvoir payer des salaires**. Le fond de roulement passe donc à 15 jours de capacité d'autofinancement (il devait être de 44 jours l'an dernier). Il manque 700 k€ de GVT pour cette année, ce qui représente quand même 10% de la masse salariale! La dotation de fonctionnement est en baisse depuis plusieurs années si on prend en compte l'inflation mais surtout les charges nouvelles de l'intégration de 2 écoles privées (l'une d'ingénieur, l'autre de commerce) non compensées par l'état (insuffisamment dans tous les cas par SYMPA). Devant cette situation qui ne fait que se dégrader, la présidence propose les mesures suivantes : le leitmotiv est la "Maîtrise du coût" de l'offre de formation, en particulier pour le prochain quinquennal en cours de rédaction. Il est donc proposé de :

- réduire les enveloppes pédagogiques de 15%,
- diviser par 2 le volume des HC (hors vacataires prof.) en les limitant à 96h (EC) et à 192h (E).
- passer toutes les licences (secondaire ou tertiaire) à 1500 heures. Certaines passent donc de 1800 à 1500. Concernant les masters à faibles effectifs (inf. à 10) ils seront menacés dans les années à venir. Certaines formations ont été fermées ou vont l'être (licence d'Allemand, master Contrôle Comptabilité Audit,...).
- geler des postes : En 2012-2013, **pour les EC et enseignants, c'est 20 postes qui ont été gelés. En 2013-2014, c'est 14 postes BIATOSS et 49 postes d'EC et Enseignants qui seront gelés, c'est-à-dire la quasi totalité des postes laissés vacants.**
- demander aux personnels de trouver de nouvelles sources de recette!!! Pour la recherche, pour

l'enseignement? En louant les locaux par exemple, en se tournant vers les industriels pour des prestations sur nos équipements de recherche!

- demander d'être innovant en pédagogie en utilisant les nouvelles technologies : donc moins de cours magistraux et les travaux pratiques ne sont pas toujours nécessaires!!!

Le discours servi consiste à culpabiliser les personnels. Ils seraient irresponsables en se gavant d'heures complémentaires. Mais le plus ahurissant sont certaines mesures, de la gesticulation, mises en place : **on allume une lampe sur deux, on ne chauffe pas toutes les salles**. Un collègue qui voit son cours diminuer de 30 à 20h et qui choisit de continuer à assurer 30 payées 20, parce qu'il est impossible de donner ce cours en 20 heures! Pour les composantes : les dotations sont insuffisantes (baisse autour de 12% pour 2013-2014, après plusieurs années de baisse), particulièrement pour la logistique (90% de la dotation). On invite donc celles-ci, par appel projet, à proposer des mesures "éco-citoyennes" (économie d'énergie) pour obtenir une "rallonge" sur leur budget, ce qui leur permettra de payer...le chauffage! **L'agent-comptable lui-même s'est inquiété, en CA, d'un hiver 2014 qui pourrait être aussi froid et long que celui de 2013!!!** Le moins amusant dans tout ça est que lorsque l'on demande, en CA, quelle sera l'efficacité de ces mesures...il est répondu qu'il est difficile de mesurer l'impact de celles-ci mais que vraisemblablement elles seront insuffisantes pour 2014-2015.

L'austérité à l'Université de Haute Alsace, ça veut dire quoi, concrètement... ?

Ca veut dire d'abord du travail en plus ! J'ai été pendant plus de 15 ans secrétaire de section et ce n'est que depuis trois ans que je vois se multiplier les cas humains à la limite de l'inhumain. L'étranglement financier des universités, c'est :

- deux CDD renouvelés chaque année depuis 9 ans sur une même fonction d'enseignement (à 1400 euros mensuels) et une proposition de cédésation pour un seul d'entre eux...Ce sera une longue, bien trop longue bataille pour aboutir à la double cédésation.
- Un enseignant au service à temps complet (et bien plus...) depuis...17 ans à l'UHA, comme ATER, puis comme vacataire, puis en CDD sur le support d'un mcf détaché...Le retour de ce MCF condamne cet enseignant à redevenir vacataire pour le même nombre d'heures...mais par pour le même salaire. C'est un cas où même un CDD précaire est enviable !
- C'est le gel, en plein concours, du recrutement d'un nouveau collègue pour accompagner la création de nouveaux enseignements. C'est donc stopper net la dynamique d'un département.

L'étranglement financier des universités, c'est la misère après la gabegie. C'est le prix à payer pour des primes de présidents et de vice-présidents insupportables par une communauté universitaire à qui on demande de « faire des sacrifices ». C'est le prix à payer pour les recrutements de hauts salaires (« il faut faire venir les meilleurs » disait-on en 2008-2009....) pour monter les fondations, les SATT, renforcer les cadres administratifs de l'université, etc.

L'étranglement financier des universités, c'est plus grave que l'entêtement dans les mauvais choix. C'est l'outil d'une politique anti-républicaine de l'enseignement supérieur, qui dirige l'effort financier de l'Etat vers les grandes écoles au bénéfice des classes sociales qui s'y reproduisent.

L'étranglement financier des universités, c'est une certitude : les universités n'ont plus les moyens d'accomplir leur mission de service public d'enseignement supérieur et de recherche...et ça, ça fait mal, parce que c'est l'attaque directe du sens même de notre métier et du service que nous devons pouvoir rendre à la collectivité et à notre jeunesse.

Un témoignage de bibliothécaires (Université Pierre et Marie Curie)

La Bibliothèque universitaire Pierre et Marie Curie n'échappe pas à l'austérité et voit son budget baisser drastiquement. Sur le plan documentaire, cela se traduit par une baisse des commandes d'ouvrages (moins 30%) et donc par une difficulté accrue à répondre aux besoins documentaires des étudiants, des enseignants et des chercheurs. En fragilisant la mission première de la Bibliothèque qui est de permettre l'accès à des collections de qualité, riches et diversifiées, on porte un coup aux conditions d'étude.

Les conditions de travail des bibliothécaires se dégradent aussi très rapidement. Départs à la retraite

et congés maternité non remplacés, refus de palier les rompus de temps partiel, baisse des recrutements de personnels titulaires : tout cela engendre une situation de sous-effectif chronique qui oblige parfois à fermer les services faute de personnel en nombre suffisant. Dans les faits, le maintien d'un service public de la documentation à l'Université, s'avère, au quotidien, de plus en plus difficile. Dans ce cadre, la volonté de la direction de l'Université d'étendre les horaires d'ouverture des bibliothèques en soirée et le week-end, si légitime soit-elle, est perçue comme une véritable provocation.

Sécurité au rabais à l'Université de Lille 1 : Budget poste maintenance/sécurité

Le ministère a demandé un audit à la société Qualiconsult sur le schéma directeur de mise en sécurité des universités françaises. **Le montant des travaux à réaliser sur Lille1 pour être dans les normes, d'après cet audit, se montait à pratiquement 10 millions d'euros.** Et pourtant, Qualiconsult a réalisé un audit de mise en sécurité en se limitant à certains risques (incendie, électrique, ...). D'autres risques très importants (chimique, biologique, ..) n'ont même pas été évalués.

Le montant serait encore beaucoup plus grand si les autres risques avaient été pris en compte : sorbonnes à changer, stockage de produits dangereux à revoir, douches de sécurité... Ni le budget récurrent, ni les dotations spécifiques attribuées à l'université de Lille1 ne lui permet pas de réaliser ces travaux. La direction de Lille 1 estime qu'au mieux, il faudrait pouvoir investir 4 M€ par an à la maintenance, sécurité et bâtiments (hors dotations du plan campus).

La dotation spécifique du ministère pour la maintenance sécurité a été de 2,2 M€ en 2011 et depuis ne cesse pas de se réduire : 0,9 M€ en 2012 et 0,27 M€ en 2013. Cela conduira à un nouveau prélèvement sur fonds de roulement pour des opérations qui ne sont pas toutes liées à un investissement pérenne mais devraient être pris en compte dans la DGF ou faire l'objet d'une attribution pluri-annuelle. Au 13/06/13, 39.19 % des bâtiments de l'Université classés ERP (soit 29 sur 62 bâtiments) sont en avis défavorable de la commission de sécurité. Pour 2014, Lille1 estime le besoin minimal pour le poste bâtiment/ maintenance sécurité à 2M€. Cette somme ne permet pas de mettre en sécurité les bâtiments et les personnels, mais va répondre aux demandes les plus critiques. Et pourtant, Lille1 n'ouvre au budget primitif 2014 que 1,1M€ au titre de cette maintenance/sécurité !

Une situation budgétaire emblématique : l'Université de Strasbourg

Principales mesures d'économies sur le budget 2013 :

- réduction des appels d'offre CS et CEVU de 50%,
- baisse du soutien à l'enseignement de 43%,
- baisse des crédits de fonctionnement aux composantes de 20%,
- objectif de réduction des heures d'enseignement à hauteur de 18 000 HETD,
- contraction des crédits alloués à la Vie étudiante de 11%.

Gels de postes au titre de l'année 2013 : 41 emplois

- 12 emplois de professeurs, 5 emplois de maîtres de conférence, 2 emplois de PRAG-PRCE
- 22 poste de Biatss : 4 de catégorie A, 10 de catégorie B, 8 de catégorie C

Ces mesures avaient pour objectif de reconstituer le fonds de roulement par apport de 3,2 M alors que sa variation était en 2012 négative de 6,6 M, conduisant à un montant inférieur aux 30 jours réglementaires.

Budget prévisionnel 2014 (octobre 2013) :

- soutien à la Vie étudiante en baisse de 4,4%,
- baisse des crédits de fonctionnement aux composantes de 5,53%,
- baisse du soutien à l'enseignement de 29,4 %,
- soutien à la recherche en baisse de 2,24%,
- nouvelle baisse programmée de 5000 heures d'enseignement,
- programmation d'une économie supplémentaire sur la masse salariale (emplois Etat) de 2,25 M.

Le budget 2014 sera marqué par un déficit de 219 000 euros avec une partie libre d'affectation du fonds de roulement nettement inférieure à 30 jours de fonctionnement.

Du côté de la grande Université de Lorraine (UL)...

La situation en Lorraine n'est pas facile à décrire, car encore instable. Après un vote par le CA du **gel de 60 postes** pour la prochaine campagne, la contestation monte. Une pétition lancée par plusieurs syndicats (FSU, CGT, UNSA, Solidaires et le collectif des ObstinésEs (regroupant des syndiqués et non-syndiqués) a obtenu plus de 1000 signatures au 4 novembre (l'UL, c'est environ 3700 EC - Enseignants et 3000 BIATSS). CS et CEVU ont chacun voté une motion contre cette politique de gel de postes et pour que l'UL demande à la ministre de lui donner les moyens d'assurer ses missions d'enseignement et de recherche. Plusieurs autres instances ont voté des motions similaires (collégiums, pôles scientifiques, département, laboratoires). **Ce qui donne actuellement une trentaine de motions adoptées auxquelles s'ajoute une déclaration unanime des élus du Comité technique.**

Par ailleurs, le Conseil de la formation puis le Comité technique se sont opposés à un point de cadrage

budgétaire qui prévoit que les CM composés de moins de 8 étudiants soient reclassés en TD.

Mardi prochain, 12 novembre, le CA est réuni et l'un des points à l'ordre du jour porte sur la répartition des emplois (quels seront les postes gelés). A la demande d'un membre du CA soutenu par la FSU, la CGT, FO, Solidaires et le collectif des ObstinésEs a obtenu qu'une séance de travail préalable du CA restreint aux élus soit consacrée aux moyens de revenir sur les gels de postes. Elle aura lieu ce jeudi 7. **Tout n'est donc pas encore joué, même si le président ne semble pas envisager d'autres pistes. Parmi celles-ci figure le fait de jouer sur les primes.** A l'UL, elle représentent 24 millions d'euros, tout compris. Sur ces 24 millions, l'UL en maîtrise 15 (5 millions pour les EC et E2D, 10 millions pour les BIATSS). Un autre levier est celui des heures complémentaires. Mais plutôt pour l'an prochain, après une révision de la mise en place de l'offre de formation.

Un témoignage de l'Université d'Evry

Quelques éléments de réponse concernant les économies réalisées au Centre de ressources en langues et en LEA : **au cours du premier semestre 2012, suppression d'une semaine de cours.** Cette mesure a ramené le volume horaire de 18h par enseignement (inscrit sur le RCC) à 16,5h. La formation dispensée n'était ainsi plus conforme au RCC. A la rentrée 2013:

- **suppression d'env. 1000h de langues étrangères** (env. 20% de l'offre) **en supprimant la LV2 qui était obligatoire à partir de la L3**, par des mutualisations de différentes filières et différents niveaux et par l'augmentation du nombre d'étudiants par classe en langues vivantes.
- **perte de deux postes de PRAG**: 1 en espagnol, redéployé en LEA, un autre en anglais, resté vacant après le départ d'un enseignant alors qu'il manque plusieurs postes en anglais.

En allemand, cela se traduit par la disparition des niveaux (adoptés par le CEVU), réunissant dans un même cours les débutants n'ayant aucune connaissance de l'allemand avec les étudiants LV2 et LV1 (certains ayant appris l'allemand depuis 10 ans). Le VP en charge de ces enseignements a répondu aux étudiants qui se sont plaint de cette aberration pédagogique, qu'il incombait à l'enseignant de s'adapter à cette situation en proposant une pédagogie différenciée (proposer des activités différentes à des groupes de niveau différents au sein de la même classe). Ces économies compromettent fortement la réussite des étudiants. Les mutualisations ne concernent pas seulement les non-spécialistes: En LEA, mutualisation des germanistes en L2 et L3, ce qui rend une progression très difficile. La Licence et le Master JASAC (juriste-administrateur des structures artistiques et culturelles) a été supprimé de l'offre de formation alors que le taux d'insertion en CDI est très élevé (plus de 80%).

Mesures d'austérité à l'université Paris-Sud : offensive du gel vers Saclay

Postes enseignants-chercheurs : gel de tous les postes susceptibles d'être vacants (SV) soient 13 postes cette année. Cette mesure est reconduite l'année prochaine ce qui signifie que ce gel se prolonge (on pourra publier les 13 gelés cette année mais une douzaine de SV seront de nouveau gelés). Postes PR gelés compensés par des ATER, postes MCF par des HCC.

Formations : fermetures d'UE et filières à petit effectifs; augmentation de la taille des groupes de TD ; utilisation du critère de soutenabilité pour la construction de l'offre de formation liée au prochain

contrat quinquennal. On ne négocie plus un budget avec le ministère, on doit démontrer qu'on tourne avec les restrictions de masse salariale.

Baisse entre 8% et 12% des crédits de fonctionnement en 2014 pour les composantes hors IUT protégés par leur COM. Pas de reprise sur amortissement. Les composantes ne récupèrent rien de leur mise annuelle. Suppression des demi-ATER sauf si la composante diminue son nombre global d'ATER. Restrictions sur le financement des chercheurs invités.

Université Paris-Nord : Paris 13 dans l'austérité

En juin, le président de Paris 13, J-L. Salzman qui est aussi président de la CPU, annonce une baisse de 6,3 millions de la dotation sympa, propose des solutions pour y faire face (**non renouvellement de 29 PAST, de postes de lecteurs, baisse du nombre d'ATER...**) et demande en plus un effort drastique : de 150 à 300 000 euros de baisse de masse salariale, -5 % des heures complémentaires, gel de l'investissement sur le budget actuel, diminution importante du fonctionnement et investissement sur le budget 2014. Ces restrictions s'ajoutent à celles des 3 années précédentes (millions de manque de dotation sur 4 ans). S'en suit un mouvement des directeurs de composantes et de la communauté universitaire. 2 AG, la deuxième rassemblant le 28/6 autour de 300 personnes, action au ministère sont organisées sans grande retombée. On obtient quand même le renouvellement des PAST (mais seulement pour un an) et quelques arrangements sont négociés entre la présidence et les directeurs.

Une AG en septembre a réuni autour de 100 personnes. Un bilan concret de l'austérité dans les composantes est réalisé dont voici un échantillon :

- **sur les 35 postes en création obtenus du ministère, seuls 11 PRAG ont été proposés à la création** (1 de ceux-là a même été refusé par une composante)
- d'autres « gels » de postes de personnes partant à la retraite, en mutation (le « plus simple » pour gagner de la masse salariale)
- **aucune acquisition de livres pour la pédagogie à la BU**, notamment des livres pour les étudiants de licences,
- **suppression des heures du plan « réussite en licence »** (tutorats, soutien...)
- baisse du référentiel ou suppression pour certaines tâches dans certaines composantes
- **cours devant moins de 40 étudiants payé en heures de TD** dans certaines composantes
- **faute de budget d'investissement, des travaux non réalisés : pas de changement d'ascenseurs** obligeant certains personnels à transporter dans les escaliers leur matériel de manipulation, **salles techniques (chimie à l'institut Galilée) pas utilisables faute de crédits.**

« Aix-Marseille University » (AMU) : un fonds de roulement (FDR) roulant...

IUT : report du paiement des HC de août à octobre (voire novembre), vacataires toujours pas payés en octobre pour des heures réalisées en 2012 (démission de certains d'entre eux envisagées) Construction du budget : ressources propres + complément université = dotation IUT

FST : il est demandé aux collègues de demander le paiement des HC (alors que cela devrait être automatique dès lors que le service est validé). Par ailleurs ils sont incités à demander une modulation à la baisse de leur service 2013-2014 pour inclure les HC réalisées en 2012-2013

FDR : Cela fait 2 ans que l'université prélève sur le fond de roulement : 2012 (- 21,8 millions) ; 2013 (budget primitif à -9,6 + DBM1 -2,2 dû à diminution de la subvention d'Etat)

Orientation budgétaire pour l'exercice 2013 : **augmenter les ressources propres, maîtriser les dépenses** (extrait du document présenté en CA le 17 juillet 2012).

Recettes : développer les ressources propres (taxe d'apprentissage, formation continue, prestations de recherche) ; renforcer et sécuriser le suivi des subventions allouées par les collectivités ; demander collectivement (en collaboration avec tous les établissements RCE), etc.

Dépenses :

■ Masse salariale

- poursuivre le plan d'économie mis en place en 2011 par l'Université de Provence (dont on a su par un rapport de la DGIFP qu'il était inefficace) = gel de 66 emplois BIATSS et 50 emplois EC (2011/12 → ATER ; 27 emplois EC ouvert au concours 2012 avec nomination au 1/9) ; ajustement de l'effectif d'ATER, invitations de chercheurs remplacées par des indemnités « per diem »
- autre mesures = réflexion pour diminuer les HC, décaler dans le temps certains recrutements, utilisation de support vacant EC pour ATER,

évaluation des taux d'encadrement des différentes composantes

- L'université écrit : « L'objectif de ces différentes propositions est de réaliser des économies structurelles permettant d'assurer une diminution de la Masse Salariale de l'université, tout en répondant à l'engagement pris par la Gouvernance en matière de préservation de l'emploi (il ne sera mis fin à aucun contrat des personnels actuellement en poste, hors remplacements temporaires). »
- des économies sur les dépenses de fonctionnement : téléphonie, parc auto, fourniture bureau et consommables, etc., charte des bonnes pratiques (généralisation des photocopieurs collectifs, rappel qu'il faut éteindre la lumière en sortant d'une pièce)
- des économies sur les dépenses d'investissement : poursuivre les opérations immobilières en cours et les travaux de mise en sécurité mais ne lancer aucune autre opération nouvelle

Université Paris Est Marne la Vallée

Proximité du service public d'ESR en péril...

(Extraits de la lettre de cadrage budgétaire présentée au CA de l'UPEM le 10 octobre 2013)

«Le compte financier fait apparaître un déficit du compte de résultat (recettes et dépenses de fonctionnement) de plus d'1,5 million d'€. Si l'on prend en compte les investissements non financés par nos crédits, le déficit total atteint alors 3,5 millions d'€»

«Sur la période 2009-2012, les dépenses de fonctionnement (y compris la masse salariale) ont augmenté de 23 %, alors que les principales recettes (subvention pour charge de service public, ressources propres...) n'ont augmenté que de 10 %»

«l'essentiel du déficit, en 2011, peut s'expliquer par une croissance des dépenses de masse salariale, consécutive aux décisions prises les années antérieures sans que nous ayons eu la capacité d'en mesurer les conséquences budgétaires de façon pluriannuelles»

«Une modération sur la consommation des heures d'enseignement (pour 2013-14) est demandée aux composantes, qui devront diminuer de 5% le nombre d'heures consommées par rapport à ce qui a été annoncé lors du dialogue de gestion de juin 2013, diminution de 10% de dotation aux unités de recherche, de 4,7% de dotation aux composantes et de 2% aux services communs et centraux. Les formations professionnalisantes (apprentissage et formation continue) sont sollicitées pour participer davantage au budget central de l'université.»

Entre pénurie chronique et diversification de son financement...

L'université de Marne la Vallée (université pluridisciplinaire hors santé de 10000 étudiants d'un budget global de 100M € environ), créée en 1991 et implantée dans l'est francilien, subit depuis sa création les effets d'une **sous dotation chronique**. Ce constat, dénoncé par le SNESUP d'année en année, est désormais partagé par la cour des comptes dans son rapport d'audit sur les comptes et la gestion de l'université pour la période 2006-2011. Le recours à l'apprentissage et FC fait l'objet d'une attention toute particulière. Aux 2400 apprentis (+50% en 5 ans) correspondent un niveau de recette de l'ordre de 4,1M€ en 2011 (+100% en 5ans...). La formation continue (1100 stagiaires en 2010, 200 en 2006...) permet un apport de 1,4M€ aux recettes de l'université.

Dans ce contexte extrêmement tendu, le choix d'un partenariat public privé (campus prometteur) pour rénover la pièce maîtresse du parc immobilier de l'université est à faire frémir. Les 54M€ de rénovation d'un bâtiment «hors d'âge» reviendraient à 170,8M€ sur les 25 prochaines années :133M€ pour l'Etat, 37,8 M€ pour l'UPEM. Les 5 législatures correspondantes, rendent les hypothèses justifiant coûte que coûte le choix maintenue du gâchis financier d'un PPP plus que hasardeuses... **Une des premières universités passées au RCE, à quel prix !**

Nous avons dénoncé seuls (1 élu A, 1 élu B) le dernier budget comme n'étant pas sincère et voté contre. Le triste constat que nous faisons est malheureusement confirmé.

Passée au RCE en janvier 2009, le plafond d'emploi avait été relevé de près de 150 ETP, sans pour autant avoir bénéficié par la suite de la masse salariale correspondante... Cette situation trouve une traduction éclairante dans le rapport de la cour des comptes, renforçant nos critiques récurrentes: « Le maintien d'un plafond d'emplois théorique voté par le conseil d'administration mais qui n'est pas en cohérence avec le plafond de la masse salariale que gère réellement l'université conduit à s'interroger sur le sens et la portée du vote de l'organe délibérant».

Le 10 octobre dernier le SNESUP a été à l'initiative d'une motion unanime du dernier CA (une première dans cette université...). Le texte, en substance était celui-ci : « *Le CA, devant la situation inédite de difficulté financière de l'université, aux limites de sa sous dotation chronique -reconnue explicitement par le récent rapport de la cour des comptes- demande que son président intervienne au sein de la CPU, pour que la tutelle assure dès 2014 les moyens financier pour que les personnels puissent assurer de manière pérenne leur missions.* »

L'engagement de l'État, maintenant...

Sans engagement important de l'État dans le financement de l'université, l'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche dans l'est francilien serait durablement compromis. La recomposition accélérée, consubstantiel de la création des CUE, conjuguée à la volonté affichée de l'UPEC de fusionner fait planer de lourdes incertitudes sur la singularité de l'université de Marne la Vallée, en terme d'offre transversale de formation et de recherche, ainsi que sur la démocratisation de l'enseignement supérieur dans un territoire en forte croissance démographique.

Quelques mesures concrètes d'austérité à l'Université de Bretagne Occidentale

- objectif affiché de - 15% d'heures complémentaires sur toutes les formations, ce qui pénalisent celles qui sont sous-encadrées et donc consommatrices d'heures complémentaires....
- **menace sur tous les masters professionnels n'atteignant pas 20 étudiants par heure**
- Intérêt des étudiants ? Importance des options et des petits groupes dans la réussite générale ? Rôle stratégique des formations rares ? On n'en tient aucun compte. **Seule la logique des économies budgétaires apparaît quand on est au bord de la faillite...**
- Autre sacrifié ? Le Service Commun de Documentation a vu son budget baisser de 30% en deux ans. **Pour se maintenir à la pointe de la recherche, notre université semble miser sur la tradition orale...**

Inquiétudes constantes et récurrentes à l'Université Rennes 1 (UR1)

Depuis 3 ans, le bouton « gel de poste » est activé à l'UR1 : 33 emplois gelés sur 66 emplois vacants d'enseignants-chercheurs sont annoncés pour 2014 !

Une précarité établie : recrutement en dehors de toute règle de CDD essentiellement dans la recherche et dans les services, mais également dans l'enseignement. Puis quand on a plus besoin d'eux ("baisse d'activité" - Guy Cathelineau, Pdt UR1, CT du 21/05/13), retour à la case "Pôle Emploi" comme au CIRM (Centre d'ingénierie et de ressources multimédia), service mis en avant par l'UR1 pour "mettre en œuvre la politique ambitieuse" de celle-ci en matière de TICE. Les promesses de titularisation via la loi Sauvadet sont très réduites et induisent une "chasse aux CDD" de crainte d'avoir trop de CDI à intégrer dans les futurs budgets !

Dégradation du service public d'éducation : on se réjouit d'une augmentation des effectifs (environ 20% d'augmentation des inscriptions en 1ère année en Biologie) mais dans le même temps, il a été demandé de réduire les dépenses. Bilan à la rentrée 2013 : perte de qualité de l'enseignement avec entre autres une augmentation du nombre d'étudiants par groupe et **une modification rapide à la baisse des maquettes** avec une incitation à faire appel à des vacataires car le nombre d'ATER et de missions d'enseignement se restreint. Et pour les personnels ATER, une double peine : assurer des enseignements dans des disciplines différentes et pas d'avenir d'ouverture de poste...

Baisses des budgets de fonctionnement à l'université de Tours

Les mesures d'austérité se traduisent par la baisse du budget de fonctionnement des composantes et services centraux de 10 % et la suppression de 2 % des charges d'enseignement. Concrètement, cela signifie des seuils très stricts imposés pour compter les enseignements en CM, qui fragilisent certaines

filières (italien ou lettres classiques), mais affectent en réalité la plupart des formations, introduisant un fort sentiment d'insécurité et de déclassement professionnels chez beaucoup de collègues. Par ailleurs, c'est aussi la disparition d'un certain nombre d'heures d'enseignements dans les formations.

Université Paris Est Créteil

Même dans une université comme l'UPEC qui se trouve en moindre difficulté financière que d'autres universités, la situation n'est pas toujours rose. L'application du modèle de dotation normée aux composantes a été écartée, ce qui a réparti de manière collective la gestion de la situation d'austérité sur l'ensemble des composantes, mais malgré cela, l'UFR de LSHS voit sa dotation réduite sur plusieurs années consécutives, alors même qu'elle s'est engagée dans un plan d'économies très important (200000 euros réalisés entre 2012-2013 et 2013-2014) et qu'elle se préoccupe particulièrement de pédagogie pour faire réussir ses étudiants. Il est en effet essentiel de mettre en relation l'offre de formation (ou son évolution) et la spécificité du ou des publics étudiants. En L1 dans cette UFR, de 20 à 25 % des étudiants ont un bac professionnel, et de 40 à 43

ont un bac professionnel ou technologique. Les besoins de formation de ce public sont particulièrement importants. Pour faire réussir les étudiants, l'UFR avait mis en place un système de tutorat et d'enseignant référent (un enseignant référent pour 25 étudiants). Les restrictions budgétaires ont conduit à la suppression de ce système de suivi, particulièrement important pour un public étudiant fragile. Comment les faire réussir sans soutien et sans moyens spécifiques ?

On pourra mentionner aussi ces groupes d'enseignement d'une langue (anglais par exemple) pour non spécialistes, comprenant de... 35 à 40 étudiants. Comment peut-on imaginer les entraîner ou même les initier à la pratique orale d'une langue ? Les finances ne permettent pas de créer de groupe supplémentaire.

Un cas un peu plus détaillé, l'université de Nantes

La pénurie prend des formes multiples (cf. les 11 témoignages qui suivent). La plus visible : les 50 gels de postes enseignants et les 26 gels de postes Biatss ; la Présidence les justifie au nom de l'équilibre du budget ; ils s'ajoutent aux autres gels décidés antérieurement. Concrètement cela produit des effectifs surchargés (adieu le Plan Réussite Licence !), des tâches effectuées mais non rémunérées, des libertés prises avec les volumes horaires indiqués dans les maquettes, une surcharge de travail par non remplacement des absences, des déclassements de CM en TD ...

Une autre conséquence de cette recherche désespérée de financement : l'instauration de tarifs prohibitifs de « reprise d'étude ». Pour la même formation initiale que l'étudiant « standard », l'étudiant qui reprend des études après 2 ans d'interruption est considéré comme inscrit en formation continue et doit payer en master par exemple 2088 euros.

Curieusement la crise n'empêche pas l'hypertrophie de l'activité « gouvernance » et ce n'est pas la surcouche « communautés d'universités » qui va améliorer la situation !

Témoignage 1

- cinq campagnes d'habilitation de formation au compteur : depuis les trois dernières, travail sous contrainte de volume horaire décroissant pour une formation qui doit pourtant rester de qualité
- nécessité de batailler pour éviter des mutualisations qui n'ont aucun sens (ex1 : pas la même maturité (L2 avec M1), ex 2 : pas les mêmes pré-requis et aucune possibilité de payer des mises à jour)
- pour monter des formations moins chères, UE imposées par mutualisation, au détriment d'UE qui seraient plus utiles à la formation
- mutualisation de parcours parachutée (sans concertation préalable), nécessitant la diminution de certains volumes horaires pour faire de la place aux nouvelles UE, dans l'irrespect des demandes des étudiants
- dans ce contexte de pénurie, incohérence de devoir prendre en compte l'avis des étudiants (qui veulent plus d'heures) alors qu'il n'en sera pas tenu compte
- heures supplémentaires même pas déclarées (de toute manière) non payées, pour faire tourner les suivis et soutenances de stage
- sous-rémunération des suivis et soutenances de stages ; avant 5h eqTD, maintenant 1h eqTD. Obligation d'obtempérer au sein d'une même mention. Qui peut accepter de voir sa rétribution divisée par 5 (pour compenser un effectif croissant et la pénurie)?
- non respect de l'équivalence 1 heure TD = 1 heure TP, selon des règles obscures
- absence de financement récurrent de stages, alors qu'avant l'accès à des stagiaires était gratuit, d'où renforcement des inégalités pour l'accès à la possibilité d'encadrement et tout ce qui en découle (PES, HdR, qualification prof)
- a fortiori, absence de financement pour thèses avec les mêmes conséquences que précédemment
- à budget restreint, inéquité accrue des progressions de carrière, les évaluations étant les mêmes, qu'un EC soit privilégié par sa direction de labo ou bien qu'il ait à galérer et surtravailler pour compenser l'absence d'aides humaine et financière
- concurrence intra institution prévalant sur l'esprit de coopération, tendance au financement de stages, thèses sur critères loin d'être purement scientifiques, vu cette compétition sauvage
- promotions locales en nombre insuffisant et sur critères loin d'être strictement scientifiques
- on ne demandait pas une PES mais dans la mesure où une PES existe, on ne devrait pas trouver deux personnes faisant à peu près le même travail, l'une sans PES, l'autre avec PES. A fortiori, on ne devrait pas trouver une personne sans PES abattant notablement plus de travail qu'une personne dotée d'une PES.
- conséquences générales: complexification de toutes les procédures, arbitrages et consultations incessants, perte de temps abyssale, impact sur le temps réservé à la vie privée, dégradation du climat propagée du secteur recherche au secteur de la formation, détournement de certains des responsabilités collectives, ou au contraire, intérêt soudain pour le montage de formation, maintenant que c'est devenu nécessaire pour avoir un financement recherche, sans analyse du paysage des formations déjà existantes.
- impact sur le fonctionnement général : en contexte de pénurie, pilotage, gouvernance etc etc sans réelle concertation avec ceux qui sont sur le terrain

Témoignage 2

En anglais (LLCE): cette année, cours à 50 étudiants dans la plupart des TD en L1 et L2, alors qu'on avait 30 étudiants l'an dernier en L1 grâce au plan réussite licence. Avec les contrôles continus, c'est un boulot fou, sans parler de l'absurdité de donner des cours de langues avec ce type d'effectifs: ce n'est plus que de la sélection, pas de l'enseignement. En Master, cours à 60 étudiants car on a été obligés, pour sauver la formation de recherche, de la regrouper avec la formation enseignement, et de nombreux cours de préparation à l'agrégation par-dessus le marché, car celle-ci, coûtant trop cher pour de trop petits effectifs, était menacée par la Présidence. Outre l'absurdité pédagogique (les étudiants en recherche ont tellement de cours qu'ils n'ont plus le temps de faire de la

recherche), certains de ces cours sont, de manière claire, des CM qu'on nous demande de faire au tarif TD – et sans dédoubler ce TD alors qu'il comporte 60 étudiants, ni même fournir une salle adéquate.

Le problème, c'est que ce sont les enseignants eux-mêmes qui dynamitent leurs formations, votant regroupements et acceptant les restrictions, pour pouvoir les conserver: on collabore à la détérioration de notre enseignement, et c'est un crève-cœur. Sans parler du surcroît de travail, et de ses conséquences sur notre recherche. Bien sûr, quand on s'en plaint, on se fait traiter de bêcheuse par un grand nombre de collègues – en général ceux qui ont pris l'initiative de ces modifications. Les conséquences sur l'ambiance de travail sont désastreuses.

Témoignage 3 L'an dernier j'ai pris en charge un groupe de TD en S1 Sans rémunération (22hCTDI) parce que les heures complémentaires n'étaient pas payées et qu'il fallait quand même prendre en charge ce groupe du fait que je suis responsable de la matière en question.

Témoignage 4 Pour ma part, je trouve déplorable le report permanent du paiement des heures supplémentaires... Annoncé pour août, puis pour septembre, etc.

Quant au fait que les bulletins de paie nous parviennent désormais rarement avant le 15/20 du mois suivant, il en dit long sur les conséquences de la pénurie budgétaire quant au travail des services "GRH" (hou la vilaine expression !).

Témoignage 5 Il y a quelques années a été mis en place un processus de soutien aux étudiants de L1, payé 10h pour un groupe de 10 étudiants à suivre sur un an avec des entretiens individuels.

La troisième année le paiement est passé à 1h pour 10 étudiants en cours d'année.

Le dispositif n'a pas eu le temps d'être évalué.

Témoignage 6 A la BU LSHS : depuis 2 ans, baisse d'environ 50% des crédits pour les ouvrages (baisse du budget général de la doc + augmentation du coût des ressources électroniques et des revues) ; désabonnement à 20% des revues papier, désabonnement de plusieurs bases de données : geobase, MLA (littérature), Sociological abstracts ; perte d'un poste de conservateur (un départ à la retraite non remplacé à la BU santé, pourvu par un poste des Lettres) ; un poste de magasinier en congé longue maladie non remplacé ; baisse des crédits de recrutement des moniteurs (répercussion directe sur les étudiants, qu'on ne peut plus recruter dans les mêmes proportions + manque de renfort au personnel) ; tous projets de réaménagement (voire d'achats de meubles) paralysés. Paye des personnels contractuels jamais réévaluée, promotions autant dire inexistantes (mais pas plus qu'avant). C'est tout ce que je vois à chaud.

Témoignage 7 Pour le département Sciences de l'Éducation : la licence est toujours suspendue (uniquement L3), et son accréditation prend fin cette année... Nous n'avons pas de projet pour l'an prochain Pour monter une licence (ce qui correspondrait aux demandes du ministère précédent, je ne sais pas quelle est la position de l'actuel), on nous demande de fonctionner à moyens constants, ce que nous ne pouvons pas faire ; il faudrait au moins que nos postes ne soient pas gelés... (2 postes gelés cette année pour le moment)

Cette situation et la création de l'ESPE ont mis le département dans une posture difficile. Impossible de savoir si la présidence a ou non une politique nous

concernant (ou s'ils attendent simplement que la disparition de la licence crée une situation de sous effectif étudiants pour nous traiter de la même façon que le département info-com...)

En M1 nous avons réduit le nombre de parcours possibles pour les étudiants, et diminué les heures de cours (cela affecte notamment les cours de méthodologie)

En M2 prof FFAST nous serons obligés de fermer au moins une option de méthodologie au second semestre (du fait des seuils d'ouverture).

Témoignage 8 A l'UFR de sociologie, les restrictions budgétaires se traduisent par des groupes de TD surchargés (jusqu'à 46 étudiants par groupe, notamment en L1 et en L3). Autant dire qu'en langues vivantes, c'est un non-sens pédagogique...

Témoignage 9 A la Faculté des langues et cultures étrangères, un poste de catégorie B a été déclassé en C. Il s'agit d'un poste Biatss très important pour les relations internationales de la composante. Rien n'est venu étayer ce déclassement sinon les contraintes budgétaires.

Témoignage 10 Pour ne pas faire une liste longue comme le bras, une des nouveautés 2013 : fin des crédits d'installation pour les nouveaux EC recrutés, à qui l'établissement ne propose plus le moindre outil (ne serait-ce qu'un ordinateur) pour travailler une fois l'embauche signée.

Témoignage 9 A l'IEMN-IAE- Les effectifs ont explosé doublé(en L1 et L2), les filières sont très nombreuses suite à la fusion iae / fac des sciences économiques et on continue à fonctionner avec

- le même nombre de postes,
- des locaux inadaptés (conçus pour 150 personnes assises pour Graslin) qui actuellement sont pleins tout le temps, avec des étudiants assis par terre ou encore des étudiants qui partent car ils n'ont pas de place même par terre pour s'asseoir (la « solution » que l'on a trouvée : changer d'amphi, à 200, Say, mal éclairé, mal conçu, mal insonorisé, visibilité nulle au delà des 10 premières rangées).

Autre « solutions » proposées par l'institut :

- rassembler les groupes de TD, voire en supprimer,
- réduire le nombre d'heures de moitié pour certaines langues (groupes trop gros pour l'anglais).

Et du côté des IUT ? Témoignage de l'IUT de Créteil

Les chiffres correspondant aux évolutions du budget 2014 de l'université Paris 12 ont été fournies et discutées le 6 novembre dernier en commission des moyens : la réduction de la dotation de l'Etat à l'université (**environ 800 000 euros en moins**) pourrait se répartir comme suit (le CA entérinera ou modifiera cette répartition):

- **diminution de 276 000 euros aux composantes,**
- **de 400 000 euros aux services centraux,**
- **et de 243 000 euros à la recherche.**

Certaines mesures ont déjà anticipé ces régressions budgétaires, comme par exemple à l'IUT de Créteil-Vitry où **les enseignements dispensés aux étudiants ont été réduits** par l'artifice consistant à intégrer les examens en contrôle continu dans le volume horaire réservé à l'enseignement, ceci en violation flagrante des tout nouveaux Programmes Pédagogiques Nationaux qui précisent clairement le volume d'enseignement en cours-TD-TP que doivent recevoir les étudiants. **Ainsi, la perte est en moyenne d'1h30 de Devoir Surveillé par module de 30 heures d'enseignement, soit 5 % !**

Cette mesure en vigueur depuis cette rentrée aura des conséquences très négatives, tant pour le service public que pour les étudiants, notamment ceux issus des nouveaux bacs STI-DD dont les collègues découvrent les très grosses lacunes et difficultés ! Ainsi, alors qu'il faudrait du temps d'enseignement supplémentaire afin de transmettre les connaissances jugées indispensables aux citoyens de tout pays développé, c'est une direction opposée qui est empruntée, obérant ainsi l'avenir tant collectif qu'individuel des jeunes.

Et ce n'est pas la toute récente propagande pour les cours en ligne (où le privé va d'ailleurs s'engouffrer...) qui permettra de compenser cet amoindrissement du Service Public. Aussi bons et attrayants seront-ils, la même sérieuse volonté qu'actuellement pour les cours par correspondance (par exemple) sera nécessaire à l'étudiant. Or, le nombre d'autodidactes est historiquement faible et n'a que peu de raison d'évoluer notablement !

Bref, une preuve de plus que les étudiants, le Service Public, sont sacrifiés pour des choix économiques libéraux inégalitaires qu'on voudrait faire passer comme les seuls possibles... Développer la finance (souvent parasitaire) en réduisant l'investissement public, ceci au détriment du champ des connaissances par la recherche et l'enseignement, tels sont en résumé les mauvais choix qui sont faits actuellement et qu'il faut d'urgence changer.

L'UVSQ échappe à une cessation de paiement

En grande difficulté financière suite au passage aux RCE et à d'hasardeux PPP engagés à l'époque, l'UVSQ a du entrer dans d'intenses négociations avec Bercy pour boucler l'année 2013. Ainsi, selon un courrier envoyé aux personnels par le Président de l'UVSQ le 16 novembre 2013 pour les informer de l'évolution de la situation budgétaire,

« à la suite de la décision budgétaire modificative votée mardi dernier en Conseil d'administration, ont commencé des discussions complexes et très techniques entre le recteur, le contrôleur budgétaire régional (Bercy) et nous. Pour les dépenses incompressibles (salaires, sécurité, PPP) jusqu'au 31 décembre 2013, 19 millions de trésorerie étaient nécessaires. Nous en avons 15. Il nous fallait donc une avance de 4 millions d'euros (...) pour maintenir les salaires des fonctionnaires et contractuels (...) [ainsi que] la politique indemnitaire des BIATSS (primes de fin d'année) et des EC (PES). L'avance de trésorerie va donc nous être octroyée. En contrepartie, Bercy a demandé la suspension immédiate du règlement des factures et des nouveaux engagements.

Cela signifie que certaines actions doivent être reportées en 2014 et que probablement d'autres devront être annulées jusqu'au rétablissement de la situation budgétaire (...) Le dialogue avec la tutelle (MESR) se double depuis quelques jours d'un dialogue avec Bercy. La discussion n'est pas close, car certaines dépenses sur ressources affectées (contrats de recherche, subventions d'équipement, bourses de mobilité) étant conditionnées par un engagement de bon de commande en 2013, nous risquerions de perdre des recettes qui ne pourraient être reportées en 2014. »

Suite aux négociations et à la mobilisation de l'UVSQ, le Ministère a depuis informé qu'il allait débloquer sur sa réserve au moins 4 millions d'euros en faveur de l'UVSQ, au titre de l'année 2013, garantissant ainsi salaires, primes et bourses sont ainsi garantis. Des négociations se poursuivent pour que ce dégel de crédits soit complété en 2014 par une dotation accrue notamment en terme d'emplois afin de résorber progressivement notre déficit en postes. Suite à ces épisodes, l'intersyndicale CGT-SNESUP-UNEF vient de diffuser le communiqué suivant.

Communiqué de l'intersyndicale Ferc-Sup CGT, SNESUP FSU et UNEF de l'UVSQ 19 novembre 2013

Situation budgétaire de l'UVSQ : irresponsabilités et incompétences élargies

L'annonce de Jean-Luc Vayssière, président de l'UVSQ, le 12 novembre dernier de la suspension immédiate du règlement des factures et des engagements a provoqué sidération et consternation au sein de la communauté universitaire de l'UVSQ. À juste titre. La situation budgétaire de l'UVSQ est en effet extrêmement préoccupante. Malgré la suppression d'un nombre important de postes en 2013 (gel d'une partie des recrutements et non remplacement des départs), et les mesures d'économie d'urgence imposées aux composantes et aux services, l'UVSQ en est réduite à demander en urgence une nouvelle avance sur dotation de 4 millions d'euros pour faire face à ses dépenses d'ici la fin de l'année civile. Comment en sommes-nous arrivés là ? Pourquoi ne découvrons-nous que maintenant l'ampleur du désastre ? Comment Sylvie Faucheux, ancienne présidente de l'UVSQ, pouvait-elle affirmer que nous figurions « *parmi les rares universités françaises à ne pas avoir eu de difficultés à boucler notre budget 2012 et à ne pas geler de postes, nous en ouvrons même plus de 60 en 2012* » (discours de la cérémonie des vœux prononcé le 12 janvier 2012) ?

Plusieurs raisons permettent d'expliquer la situation actuelle :

- **La première est nationale.** Le budget de l'ESR pour l'année 2013 ne permet pas aux universités de mener leurs missions de service public dans de bonnes conditions. La loi LRU (Libertés et Responsabilités des Universités) et le passage aux Responsabilités et Compétences Élargies (RCE) – l'autonomie financière des universités – se sont soldés par un transfert insuffisant des moyens financiers de l'État vers les établissements en ne prenant notamment pas en compte l'évolution du glissement-vieillesse-technicité (GVT). Depuis plusieurs années, le budget de la MIRE est largement insuffisant et empêche les universités françaises de réaliser leurs missions de service public dans des conditions acceptables.
- **La deuxième raison est locale.** En effet, l'UVSQ paye aujourd'hui, en sus, le prix de décisions prises par la direction de l'université depuis 2009. Le passage aux RCE a encouragé des prises de décisions précipitées, et contestables sur le fond, qui ont eu de fortes incidences financières. Citons pêle-mêle : la création anarchique d'instituts ou de fondations en tous genres, le déménagement à grands frais d'une équipe de recherche à Rambouillet... La liste est longue et souvent sans grand rapport avec les missions de service public d'une université. Toutes ces dépenses tablaient sur de prétendues ressources, qui ne sont jamais arrivées... Sur ces différents aspects, encore mal connus car ces décisions ont été prises dans une grande opacité, toute la lumière doit être faite, afin de prendre la mesure de leur contribution à la situation actuelle
- **Surtout, l'UVSQ s'est lancée dans des opérations immobilières bien aventureuses**, via la signature des fameux PPP (Partenariats Public Privé), très en vogue sous le ministère Pécresse. La construction de l'UFR de médecine à Saint-Quentin-en-Yvelines et le contrat de performance énergétique signé avec Cofely ont ainsi été mis en place par la précédente direction de l'université (Sylvie Faucheux, Présidente, et par Jean-Luc Vayssière, alors Vice-président du Conseil d'Administration). Ces décisions, engageant l'UVSQ pour des dizaines d'années, ont été largement dénoncées par l'intersyndicale FSU et CGT, prédisant que ces engagements ne seraient pas soutenables à long terme par l'UVSQ. Les résultats sont aujourd'hui connus : ces PPP représentent une charge financière que l'université ne peut assumer.

Comment sortir de l'impasse budgétaire actuelle ?

Nous refusons l'option prise pour l'instant par la présidence de l'UVSQ qui ne remet pas en cause la sous-dotation budgétaire du ministère dans le cadre des « Responsabilités et Compétences élargies » (RCE) et sanctuarise les charges financières des PPP. Des réductions drastiques de la masse salariale, de l'offre de formation et du fonctionnement des laboratoires, ne laisseront de l'UVSQ qu'un ensemble de bâtiments vidés de ses étudiants et personnels, sans pour autant que l'on puisse affirmer aujourd'hui que cela garantirait à long terme le retour à un équilibre budgétaire (le premier « plan de retour à l'équilibre » a tenu moins de 6 mois, jusqu'au gel budgétaire actuel...). Cette solution, qui ne remet en cause ni le cadre structurel des RCE, ni l'incurie du budget de l'ESR ni la folie des PPP, revient à condamner l'UVSQ, avec des conséquences gravissimes pour les conditions d'études des étudiants et les conditions de travail des personnels.

Pourtant, nous pensons que d'autres choix sont possibles pour permettre à l'UVSQ, et plus largement les universités françaises, de continuer à assurer leurs missions de service public d'Enseignement Supérieur et de Recherche dans des conditions acceptables. Il s'agit de s'attaquer aux causes structurelles du déficit.

L'intersyndicale invite en conséquence l'ensemble de la communauté universitaire de l'UVSQ à se mobiliser massivement et exige :

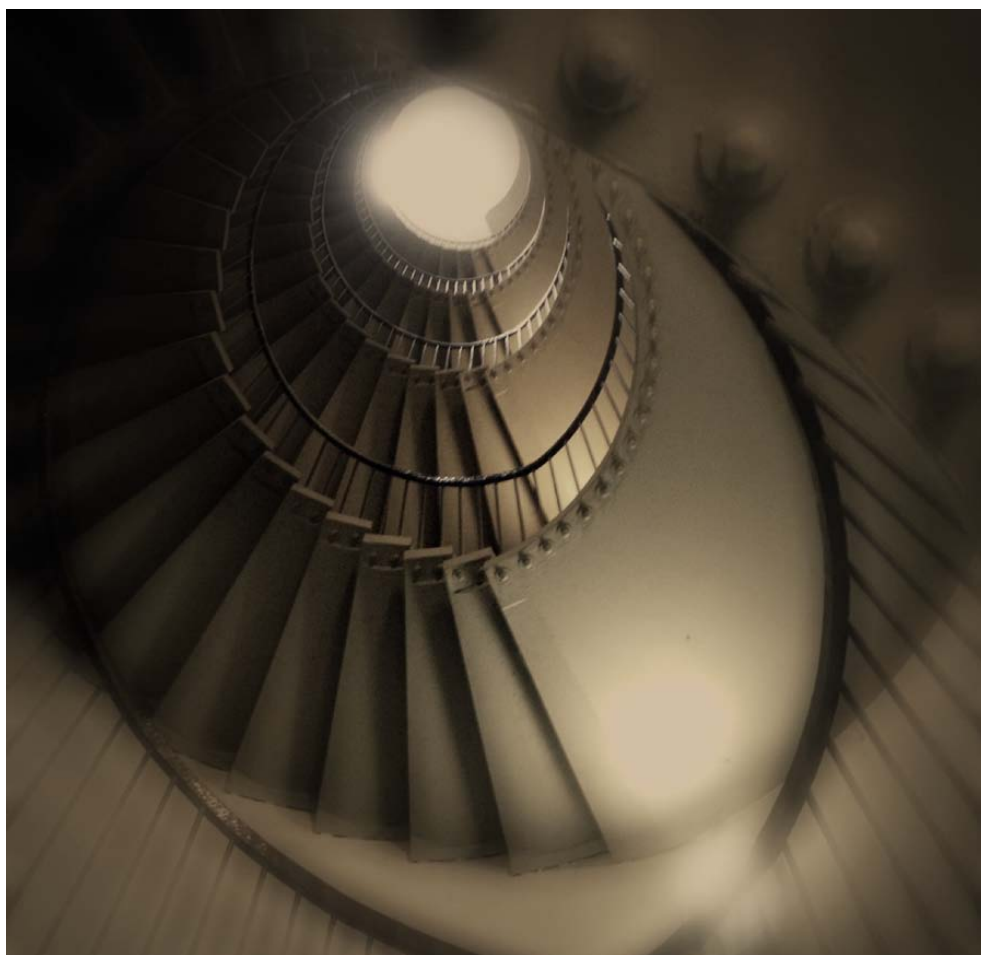
- Le retour sur l'autonomie des universités et sur les RCE avec la ré-étatisation de la masse salariale, pour que l'État reprenne ses responsabilités et assure un fonctionnement pérenne du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche.

- Une programmation pluriannuelle de moyens, intégrant des dispositifs de régulation nationale permettant de flécher les moyens, notamment vers les premiers cycles universitaires, garantissant l'égalité territoriale et permettant un développement pérenne de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.
- L'engagement sans délai, comme exigé depuis des mois, d'une action visant à dénoncer les PPP en cours à l'UVSQ. La Ministre, Madame Fioraso, a elle-même mis en cause la logique des PPP, lors de son premier discours devant le CNESER en mai 2012. Nous demandons l'aide urgente des services du Ministère et de Bercy pour engager des actions visant à désamorcer ces bombes financières logées au cœur du service public.

**Pour que vive le service public de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche dans les Yvelines !**

Seul un mouvement local fort et relayé nationalement pourra parvenir à l'imposer.

**Mobilisons-nous à l'issue de la rencontre initiée par Jean-Luc Vayssière
Assemblée Générale à St Quentin
le mercredi 20 novembre Amphi Diderot 11 heures**





4.

CREDIT IMPOT RECHERCHE :

éléments d'analyse

De nombreux rapports sur le Crédit d'Impôt en faveur de la Recherche (CIR) mettent sérieusement en doute son efficacité du point de vue de la recherche, alors que son coût prévisionnel explose pour 2014 se situant entre 5,5 et 6,2 Md€, pour atteindre à terme 7 Md€ selon la Cour des Comptes.

Dans le contexte actuel d'austérité pour les universités et les organismes, il est nécessaire de tirer un bilan sur l'efficacité et la pertinence du CIR et de sa procédure d'attribution et d'envisager remise à plat complète du CIR.

Dans les pages qui suivent, nous mettons en lumière les principaux éléments d'analyse du dispositif CIR actuel, notamment sur la base du rapport de la Cour des Comptes paru en septembre 2013 et nous exposons les amendements que le SNESUP et le SNCS proposent aux parlementaires d'introduire à ce sujet dans la loi de finances 2014. En voici les principaux éléments :

- Le changement de mode de calcul du CIR, devenu, depuis 2008, proportionnel au volume d'activités de R&D déclaré et non plus à son augmentation, a généré une croissance explosive du montant du CIR. Revenir au mode de calcul initial et interdire le cumul du CIR et du CICE sont les premières mesures techniques à envisager.
- Il est impératif de conditionner l'ouverture du CIR à un examen a priori des programmes d'activité de R&D (comme pour tout financement de la recherche sur projet) et son paiement effectif à une évaluation a posteriori, par une instance de chercheurs indépendants, à partir de critères objectifs (publications, brevets, docteurs recrutés, croissance du personnel de recherche), sans confondre recherche (création de résultats nouveaux) et innovation (utilisation de résultats existants). Cela suppose la mise en place d'une instance collégiale d'évaluation de l'éligibilité des dépenses de recherche au CIR comportant au moins une moitié de chercheurs ou enseignants-chercheurs publics sur les critères d'évaluation et leurs modalités.
- En outre, il faut conditionner l'attribution du CIR à l'embauche de docteurs en CDI : la proportion des entreprises qui font état du recrutement de jeunes docteurs est restée presque stable, autour de 5 %, alors que les équipes de R&D restent majoritairement constituées d'ingénieurs ou de titulaires de masters.
- Pour terminer, il y a urgence à dégonfler le volume du CIR (devenu supérieur au budget total des organismes de recherche publics) et à réattribuer une partie importante des recettes ainsi perdues au bénéfice des crédits récurrents des laboratoires publics et de la création de postes (selon les rapports Berger et Le Deaut, les besoins de la recherche publique nécessitent une augmentation des budgets de 1 Md€ par an pendant plusieurs années).

Nouveau rapport de la Cour des Comptes un bilan très critique du CIR, mais des solutions inadaptées

Devant la sévérité des jugements émis par la Cour, on aurait pu s'attendre à ce que soit préconisée une remise à plat totale du CIR. Hélas, il n'en est rien. Face à un tel gaspillage d'argent public, des choix forts et pertinents auraient dû être de mise, non pas seulement pour encourager le secteur privé à développer ses activités de recherche, mais dans le cadre d'une vision plus large d'un développement des connaissances.

Un nouveau rapport de la Cour des comptes sur le Crédit Impôt Recherche (CIR), intitulé « L'évolution et les conditions de maîtrise du CIR » est paru en 2013. Il s'agit du 8ème rapport public sur ce dispositif depuis 2009, les précédents tirant des bilans divers, allant de positif à franchement critique quant à son rapport coût/efficacité.

Ce rapport 2013, fort d'un recul de 5 ans¹, pointe les nombreux problèmes que pose cette niche fiscale. En fait de niche, il s'agirait plutôt d'un hôtel particulier, son coût prévisionnel pour 2014 se situant entre 5,5 et 6,2 Md€, pour atteindre à terme 7 Md€ ! Cette explosion est le premier point souligné par le rapport, qui affirme que « le nouveau régime a été adopté fin 2007 sur la base de chiffrages sous-estimés, à savoir 2,7 Md€ » et, pire, que « dès cette date, les estimations produites par les administrations (...) indiquaient que le coût serait bien plus élevé, de l'ordre de 4 à 5 Md€. Cette sous-estimation a perduré jusqu'à la loi de finances pour 2012 incluse ». Comme Sylvestre Huet (Libération) dans son excellent article² sur ce rapport, on peut se demander

si le gouvernement d'alors, V. Pécresse en tête, n'a pas délibérément caché le coût réel du CIR. En effet, en 2011, les grandes entreprises, soutiens notoires du gouvernement Sarkozy, se sont partagés 65% de l'enveloppe globale...

De l'efficacité du CIR

Compte tenu de son coût, la question de l'efficacité du CIR est évidemment cruciale : encore faut-il pouvoir l'évaluer ! C'est là le deuxième problème mis en évidence dans ce rapport « L'efficacité du CIR au regard de son objectif principal (...) est à ce jour difficile à établir. Faute de données avec un recul suffisant, mais aussi d'un accès des chercheurs aux données disponibles (...) ». Voilà donc un dispositif dont le coût sera à terme supérieur à l'intégralité du financement des organismes de recherche publics, mais dont personne n'est capable de dire s'il est efficace ! Cela est d'autant plus inquiétant que le CIR constitue la quasi-totalité de l'augmentation du budget de la

¹ Le CIR, bien qu'existant depuis 1983, n'a pris la forme et surtout l'importance actuelle qu'en 2008, suite à une réforme en profondeur. Depuis cette date « il correspond à 30% des dépenses de R&D des entreprises jusqu'à 100 M€ de dépenses, 5% au-delà » (rapport 2013)

² <http://sciences.blogs.liberation.fr/home/2013/09/cr%C3%A9dit-dimp%C3%B4t-recherche-la-gabegie.html>

recherche publique³ depuis 2006. De plus, si le rapport affirme (sans véritable démonstration) que le CIR a permis de maintenir l'effort de R&D des entreprises au plus fort de la crise, il souligne également que « l'évolution qu'a connue la dépense intérieure de R&D des entreprises n'est pas à ce jour en proportion de l'avantage fiscal accordé aux entreprises ».

Dès lors, il est clair qu'une partie conséquente de cette manne fiscale n'est pas consacrée à la recherche, mais constitue en fait ce que l'on appelle pudiquement de « l'optimisation fiscale ». Qu'en est-il de la fraude pure et simple ? Ici aussi, la lutte avec les entreprises peu scrupuleuses est inégale : « En matière de contrôle fiscal, la direction générale des finances publiques n'est pas en mesure de cibler ses interventions sur les entreprises les plus à risque, celles en particulier qui font un usage frauduleux (...). Et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ne dispose pas d'un budget suffisant pour que les experts qu'il mandate dans le cadre de ces contrôles puissent intervenir dans des conditions satisfaisantes pour les entreprises. » Enfin, si la partie du rapport comparant ce système aux dispositifs équivalents des autres pays de l'OCDE est intéressante, elle omet de prendre en compte les différences de paysage entrepreneurial.

Un rapport aussi critique laissait espérer des préconisations allant vers une remise à plat complète du CIR. Hélas, les 17 recommandations sont axées sur un meilleur contrôle, et des mesures censées diminuer l'enveloppe du CIR de 400 à 600 M€, soit moins de 10% du total. Mauvaise nouvelle pour l'emploi des docteurs, l'une des mesures est la suppression « du forfait de fonctionnement à 200 % pour l'embauche de docteurs ». Plus consternant encore, la mesure phare selon laquelle « la dématérialisation de la déclaration de CIR devrait constituer une priorité ».

Pourtant, face à un tel gaspillage d'argent public, des choix forts et pertinents auraient dû être de mise, non pas seulement pour encourager le secteur privé à développer ses activités de recherche, mais dans le cadre d'une vision plus large d'un développement des connaissances : conditionner l'attribution du CIR à l'embauche de docteurs en CDI, constituer une instance de chercheurs indépendants pour évaluer sur place la réalité de l'effort de R&D, réattribuer une partie importante du CIR au profit des crédits récurrents des laboratoires publics et de créations de postes. Les informations sur le projet de loi de finances 2014 démontrent hélas que, sur le CIR également, la rupture avec la politique du gouvernement précédent n'est pas au rendez-vous.



³ Voir rapport de la cour des comptes sur le financement public de la recherche :

<http://www.ccomptes.fr/Publications/Publications/Le-financement-public-de-la-recherche-un-enjeu-national>

Propositions d'amendements du crédit-impôt-recherche

(en cours d'élaboration par le SNCS et le SNESUP)

■ **Revenir** au mode de calcul initial, proportionnel à l'**accroissement** de l'effort de recherche (et non à son volume) ;

■ Dans l'hypothèse où, transitoirement, subsisterait une part de crédit d'impôt proportionnelle au volume de l'effort de recherche, **réduire le taux** de crédit sur cette part de 30 % à **10 %** ;

■ **Conditionner** l'ouverture du CIR à un **examen a priori** des programmes (comme pour tout financement de la recherche sur projet) **et** son paiement effectif à une **évaluation a posteriori** des recherches effectuées ;

■ **Consolider** les dépenses de recherche **au niveau du groupe** pour éviter le contournement, par les filiales, de la règle du plafond de dépenses éligibles au taux maximum (amendement présenté à l'AN et rejeté, à représenter) ;

■ **Interdire le cumul** entre le CIR et le CICE (amendement présenté à l'AN et rejeté, à représenter) ;

■ **Durcir** l'article 49 septième F de l'annexe III du CGI de façon à ce que le **critère** « *production de nouveaux matériaux, dispositifs, produits, procédés, systèmes, services ou en vue de leur amélioration substantielle. Par amélioration substantielle, on entend les modifications qui ne découlent pas d'une simple utilisation de l'état des techniques existantes et qui présentent un caractère de nouveauté* » ne donne pas lieu à un détournement systématique (un nouveau modèle de voiture, même si c'est le métier normal d'un constructeur de voitures, est une amélioration

substantielle et l'introduction d'un nouveau gadget à bord présentera toujours un caractère de nouveauté), en remplaçant par exemple le texte par « *production de nouveaux matériaux, dispositifs, produits, procédés, systèmes, services mettant en jeu de nouveaux concepts. Par nouveau concept, on entend un principe, un processus ou un protocole qui n'a pas donné lieu depuis plus de trois ans à des applications industrielles ou commerciales* », de sorte qu'on ne puisse pas, par exemple, prétendre que l'intégration de GPS sur les bicyclettes ou les voitures d'enfants (les GPS sont commercialisés depuis plus de trois ans) serait éligible au CIR ;

■ **Conditionner l'éligibilité** à l'embauche de docteurs dans les équipes de R&D. On pourrait imaginer un effort pour aller vers 50 % de docteurs et 50 % de niveau bac+5 (ingénieurs et masters)

■ **Mise en place d'une instance collégiale d'évaluation de l'éligibilité** des dépenses de recherche au CIR comportant au moins une moitié de chercheurs ou enseignants-chercheurs publics.

■ **Interdire le cumul** des deux crédits d'impôt CIR et CICE, comme le préconise la Cour des Comptes, « conformément aux pratiques fiscales usuelles, les entreprises ne devraient pas pouvoir cumuler deux crédits d'impôt, en l'occurrence le CIR et le CICE, sur une même assiette ». La quinzième proposition du rapport suggère de « publier rapidement une instruction fiscale clarifiant les dépenses d'innovation éligibles et mettre en place un suivi ad hoc du crédit impôt innovation ».



5.

Propositions et revendications du SNESUP

Pour assurer le progrès des connaissances, leur diffusion auprès d'un nombre croissant d'étudiants, et répondre à des défis de formation et de recherche ambitieux, le SNESUP rappelle ses propositions.

Une croissance budgétaire d'un milliard d'euros par an, pendant plusieurs années, pour l'enseignement supérieur et la recherche, recommandation figurant dans plusieurs rapports officiels (rapport Le Déaut et rapport Berger), est un impératif pour l'ESR.

Le SNESUP rappelle que des ressources budgétaires considérables seraient disponibles si d'autres choix politiques étaient faits. En premier lieu, citons le Crédit Impôt Recherche, d'un montant exorbitant et en augmentation constante. La dénonciation, largement exprimée, de son inefficacité pour soutenir la recherche publique et de l'effet d'aubaine qu'il représente pour nombre de grandes entreprises, doit enfin être entendue. La disparition de cette « niche fiscale » permettrait d'augmenter considérablement le budget de la MIREs.

L'objectif d'atteindre 3% du PIB pour les activités de recherche, d'améliorer les conditions d'études des étudiants requiert un budget de l'ESR en augmentation sensible. Cette croissance doit être inscrite dans une loi de programmation, qui assure régulation nationale et équilibre territorial et doit être associée à un plan pluriannuel de développement de l'emploi scientifique pérenne. Nous demandons le d'une fraction significative des financements sur projets (ANR notamment) et des crédits liés au Plan d'Investissement d'Avenir 2 sur des budgets récurrents.

Ces moyens sont à mettre au service d'une politique d'ensemble de l'ESR, permettant une évolution des financements par étudiant en Licence s'alignant sur ceux des CPGE, pour assurer des conditions pédagogiques permettant de viser une réelle réussite des étudiants à l'université. Nous demandons en outre le retour de la gestion par le MESR de la masse salariale des universités, perdue lors du passage aux RCE, ce qui a dégradé les finances des universités et pousse un grand nombre d'entre elles à mettre en place des plans de rigueur drastiques.

Les pages qui suivent illustrent plus précisément ces revendications, et ont été des éléments d'information auprès de nos collègues dans les universités et auprès de la représentation nationale.

L'AUSTÉRITÉ N'EST PAS UNE FATALITÉ !

Appel du SNESUP-FSU contre la politique d'austérité dans l'enseignement supérieur et la recherche

Le SNESUP a réuni ce 12 novembre à Paris, en provenance de toute la France,

- **des personnels universitaires**, qui ont témoigné de la dégradation de leurs conditions de travail, de l'offre de formation et des conditions d'encadrement et d'accompagnement des étudiants,
- **des élu-e-s dans les conseils centraux** des universités, qui ont attesté de mesures budgétaires conduisant à la mise en œuvre de mesures d'austérité, voire au renoncement à assurer certaines des missions du service public d'Enseignement Supérieur et de Recherche (ESR),
- **des président-e-s d'universités**, qui ont montré comment le passage aux Responsabilités et Compétences Elargies et le désengagement de l'Etat se sont traduits par une aggravation structurelle de la situation financière des établissements,
- **des parlementaires**, qui s'interrogent sur les choix d'orientation budgétaire du gouvernement.

L'enquête du Snesup, menée dans tous les établissements, fait la démonstration de l'extrême gravité de la situation : gels de postes, de budgets rognés, formations remises en cause, conditions d'étude et de travail dégradées, précarité, déclassement et salaires indignes, activités de recherche mises en péril faute de financement. Ces constats conduisent à s'interroger sur les priorités réelles du gouvernement.

- **N'assurant même pas la stabilité du budget de l'ESR**, qui nécessiterait pourtant une croissance d'un milliard d'euros par an (4% des 26 Md€ de la Mission Interministérielle Recherche et Enseignement Supérieur), le gouvernement « sanctuarise », au contraire, le dispositif du Crédit Impôt Recherche. Celui-ci engloutit des sommes colossales (probablement 6 Md€ en 2014) et en augmentation faramineuse (plus d'1 Md€ par an, soit au moins 15%), au détriment des recettes qui font cruellement défaut à l'ESR, alors même que ses modalités d'attribution et son efficacité sont très largement contestées.
- **Ignorant la nécessité de préserver le maillage territorial** de l'offre de formation et du potentiel de recherche de nos universités et des organismes de recherche, dans toute leur richesse et leur diversité, le gouvernement maintient, malgré l'opposition très large de la communauté universitaire, le poids insupportable et stérilisant du financement sur appels à projets (ANR, Plan Campus, Investissements d'Avenir ...) au détriment des financements pérennes.

La journée du 12 novembre est le point de départ d'une campagne nationale du SNESUP-FSU dans tous les établissements pour que le financement de l'ESR devienne une priorité nationale, et que soit mis en place un plan pluriannuel de l'emploi scientifique, dans les universités et les organismes, intégré dans une loi de programmation budgétaire à la hauteur des besoins du Service Public de l'ESR.

Le SNESUP-FSU appelle tous les personnels et étudiants de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, toutes les organisations syndicales et tous les élus dans les conseils, à se rassembler pour tenir des AG d'information et de débats sur les budgets et les conditions de travail, en vue de définir collectivement des actions dans chacun des établissements,

- **dès le 19 novembre**, jour du vote à l'Assemblée Nationale du projet de loi de finances 2014 ;
- **au cours de la semaine du 25 novembre**, dans la recherche de l'unité la plus large ;
- **lors de « Journées Facs mortes »** à l'occasion des débats sur les budgets 2014 dans les Conseils d'administration, pour exprimer notre refus collectif de budgets d'austérité.

Le SNESUP-FSU appelle solennellement les parlementaires à peser pour que d'autres choix budgétaires soient faits. Il en va de l'avenir culturel, scientifique, et économique de notre pays.

Le SNESUP-FSU et le SNCS-FSU s'adressent aux parlementaires

8 octobre 2013

Madame la Députée, Monsieur le Député, Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur,

Le Projet de loi de finances 2014 sera prochainement en discussion au Parlement. L'enseignement supérieur et la recherche (ESR), comme les établissements qui en dépendent, sont en grandes difficultés après plusieurs années de forte diminution de leurs crédits et d'érosion de leur nombre d'emplois statutaires. Depuis 10 ans, cette politique a conduit la France à se faire très largement distancer, au plan international, par une bonne douzaine de pays en terme de fraction du PIB consacré aux formations supérieures et à la recherche, ce qui notamment n'a pas été sans conséquence sur l'appareil productif du pays ou le niveau du chômage.

Une croissance budgétaire d'un milliard d'euros par an, pendant plusieurs années, pour l'enseignement supérieur et la recherche, est la recommandation figurant dans plusieurs rapports officiels (rapport Le Déaut et rapport Berger). Cependant, le projet de budget 2014 annonce une nouvelle cure d'austérité pour ces secteurs, alors que le gouvernement affirme donner la priorité à « l'investissement pour la jeunesse et la croissance fondée sur la recherche et l'innovation » et manifeste, par la voix de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, la « volonté de remettre l'université et la recherche en mouvement. »

Dans le projet de loi de finances 2014, le budget de la Mission Interministérielle Recherche et Enseignement Supérieur (MIREs) présente une hausse de 0,44 % seulement par rapport à 2013. En tenant compte de l'inflation (0,9 % en 2013 selon le PLF), le budget de la MIREs est en réalité en baisse de 0,46 %, soit environ 120 M€, ce qui représente le budget d'une université de taille moyenne

La hausse annoncée du budget 2014 des universités, incluant la masse salariale, est de 106 M€ ; elle est à mettre en regard de la réduction de plus de 75 M€ des budgets de fonctionnement des établissements universitaires en 2013 et des prélèvements de 200 M€ sur leurs fonds de roulement qu'ils ont réalisés pour équilibrer leurs budgets. En outre, se poursuit la hausse de la charge salariale, due à celle du Glissement Vieillesse Technicité (GVT), toujours pas répercutée dans le budget 2014.

Les crédits de recherche baissent de 82 M€, soit de 1 % en euros courants, donc de l'ordre de 2 % en euros constants. Cette baisse est concentrée sur l'ANR, au nom du « recentrage » de ses activités, ce qui serait positif si cela s'accompagnait d'un transfert budgétaire aux établissements. En fait, les budgets des organismes reconduits en euros courants perdent environ 1% de pouvoir d'achat, ce qui sera très probablement répercuté sous forme d'une baisse des dotations aux unités de recherche.

L'aspect le plus noir du budget concerne l'emploi scientifique, dont les évolutions catastrophiques ont un effet important sur l'orientation des étudiants vers l'ESR. La politique menée par les précédents gouvernements depuis 2004 a conduit à l'accumulation de dizaine de milliers de jeunes scientifiques précaires, sans perspectives d'emploi pérenne. A ce sujet, il faut rappeler que l'étude de l'exécution des plafonds d'emplois des opérateurs du programme 150 montre que, depuis 2008, pour l'ensemble des établissements d'Enseignement supérieur relevant du MESR, il y a eu suppression de 4463 Équivalents Temps Plein (ETP) !

Simultanément, d'après le Conseil scientifique (CS) du CNRS, cette même situation budgétaire « conduit, pour le moment, le CNRS à ne pas remplacer tous les départs, mais seulement les départs à la retraite. Ceci se traduit par une baisse du nombre d'emplois et une réduction forte du taux de recrutement (-25% entre 2010 et 2013). De même, la situation de l'emploi est difficile ou bloquée dans les autres organismes de recherche. »

.../...

Signalons aussi, qu'entre 2008 et 2011, selon les chiffres du MESR, le nombre de postes ouverts au recrutement par concours dans les universités et les EPST a diminué de 17,2% passant de 3563 en 2008 à 2950 en 2011. Cette situation déjà tragique, à la fois pour les jeunes scientifiques et pour les besoins du pays, va s'aggraver encore en 2014. En effet, d'après le CS du CNRS, la « diminution brutale du nombre de départs à la retraite dans le secteur de l'ESR va s'accroître dans les années à venir (chute d'environ 40 % du nombre de postes libérés en 2014 pour le CNRS et les universités) ».

Situation inquiétante également en ce qui concerne la formation des enseignants. La réforme, qui concerne directement l'amélioration de l'enseignement scolaire, ne s'accompagne pas des moyens financiers suffisants, de la part du MESR et du MEN, pour accueillir, dans des conditions acceptables, les étudiants dans les Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation (ESPE) à la rentrée 2013. Les IUFM, qui avaient été délestés d'une partie de leurs budgets et de leurs postes pour redistribution dans l'université, quand les effectifs étudiants y étaient en baisse, disposaient en 2012, pour accueillir environ 10000 étudiants, d'un budget total, incluant la masse salariale, de 50M€ ; l'augmentation de 20 à 50% des effectifs constatée à cette rentrée nécessite donc un accroissement de budget d'au moins 10 M€, pour les seuls ESPE. Par ailleurs, répondre à la croissance démographique des élèves, compenser les départs en retraite et atteindre les objectifs de la Loi de refondation (150 000 recrutements sur 5 ans) demande la mise en œuvre d'un véritable dispositif de pré-recrutement, accompagné d'un plan pluriannuel chiffré, pour garantir un vivier d'étudiants aux concours et permettre aux étudiants-candidats de se consacrer essentiellement à leurs études.

L'objectif d'atteindre 3% du PIB pour les activités de recherche requiert un budget de l'ESR en augmentation sensible. Cette croissance doit être inscrite dans une loi de programmation, qui assure régulation nationale et équilibre territorial et doit être associée à un plan pluriannuel de développement de l'emploi scientifique pérenne. Cette orientation est aux antipodes des logiques d'appels à projets sporadiques et opaques (ANR, Investissements d'Avenir...), qui brident et orientent le progrès des connaissances et conduisent une partie significative des jeunes docteurs à la précarité, au chômage et à l'expatriation.

Le SNESUP et le SNCS rappellent que des ressources budgétaires considérables seraient disponibles si d'autres choix politiques étaient faits. En premier lieu, citons le Crédit Impôt Recherche, d'un montant exorbitant et en augmentation constante (il pourrait atteindre 6,2 Md€ en 2014, un quadruplement depuis 2006). La dénonciation, largement exprimée, par la communauté scientifique, par les organisations syndicales, jusqu'à la Cour des Comptes, de son inefficacité pour soutenir la recherche privée et de l'effet d'aubaine qu'il représente pour nombre de grandes entreprises, doit enfin être entendue. La disparition de cette « niche fiscale » (dont le montant correspond au budget global des organismes de recherche publique relevant du MESR), du moins pour les grands groupes, permettrait d'augmenter considérablement le budget de la MIRE.

Nous sommes à votre disposition pour vous rencontrer et vous fournir des éléments d'information supplémentaires relatifs à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Veillez agréer, Madame la Députée, Monsieur le Député, Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur, l'expression de nos sincères salutations.

Claudine Kahane et Marc Neveu
co-secrétaires généraux du SNESUP-FSU

Patrick Monfort
secrétaire général du SNCS-FSU

Budget 2014 de l'ESR : un cran de plus à la ceinture !

Le Ministre de l'Économie et des Finances vient de présenter le projet de loi de finances (PLF) 2014. A la situation de tension financière déjà présente dans les établissements et les laboratoires, s'ajoute une nouvelle cure d'austérité, dont les étudiants et les personnels vont faire les frais.

Le budget de la Mission Interministérielle Recherche et Enseignement Supérieur (MIREs) présente une hausse de 0,44 % seulement par rapport à 2013. En tenant compte de l'inflation (0,9 % en 2013 selon le PLF), le budget de la MIREs est en réalité en baisse de 0,46 %, soit environ 120 M€. Ce qui correspond à la disparition du budget d'une université de taille moyenne ! En outre, la hausse mécanique de la charge salariale, due à celle du Glissement Vieillesse Technicité, n'est toujours pas répercutée dans ce budget.

La dotation consacrée à la recherche baisse de 1 %, soit d'environ 83 M€. Cela ne va pas dans le sens du renforcement des crédits de base aux laboratoires, ni d'un développement de l'emploi scientifique, pourtant urgent pour résorber la précarité, ou même seulement la ralentir.

La hausse annoncée du budget 2014 des universités (incluant la masse salariale), de 106 M€, est à mettre en regard de la réduction, en 2013, de plus de 75 M€ des budgets de fonctionnement et des prélèvements de 200 M€ sur les fonds de roulement, réduction et prélèvements opérés par les établissements pour équilibrer leurs budgets 2013.

Comment les établissements pourront-ils financer 1000 nouveaux postes pour l'enseignement supérieur, quand ceux affichés l'année passée sont loin d'avoir été tous ouverts au recrutement, faute de moyens, et n'ont pu contrebalancer le gel de près de 500 postes s'ajoutant à ceux des années précédentes (plus de 2000 emplois gelés depuis 2011 et 3000 supprimés depuis 2008) ?

L'autonomie budgétaire des établissements, via les Responsabilités et Compétences Élargies, introduites par la loi LRU et maintenue dans la loi ESR, conduit les établissements à gérer, de facto, la pénurie.

Le SNESUP rappelle que des ressources budgétaires considérables seraient disponibles si d'autres choix politiques étaient faits. En premier lieu, citons le Crédit Impôt Recherche, d'un montant exorbitant et en augmentation constante (il pourrait atteindre 6,2 Md€ en 2014, soit une augmentation d'au moins 1 Md€ par rapport à 2013). La dénonciation, largement exprimée - par la communauté scientifique, par les organisations syndicales, jusqu'à la Cour des Comptes - de son inefficacité pour soutenir la recherche publique et de l'effet d'aubaine qu'il représente pour nombre de grandes entreprises, doit enfin être entendue. La disparition de cette « niche fiscale » (dont le montant correspond au budget global des organismes de recherche publique relevant du MESR) permettrait d'augmenter considérablement le budget de la MIREs.

L'ampleur des besoins et des attentes de la communauté universitaire et de recherche nécessite un projet de budget qui rompe avec l'austérité actuelle. Aux antipodes des logiques d'appels à projets sporadiques et opaques (ANR, Investissements d'Avenir...), seule une programmation pluriannuelle de moyens, associée à un mécanisme transparent de régulation nationale garantissant l'égalité territoriale, permettra un développement pérenne de l'ESR.

Le SNESUP dénonce un projet de loi de finances d'austérité et réaffirme son exigence de mesures immédiates, pour permettre aux personnels d'exercer leurs missions fondamentales d'Enseignement Supérieur et de Recherche au sein d'un Service Public renforcé et rénové.

Enquête « austérité »

A l'inverse des propos trompeurs de la Ministre, les difficultés budgétaires, qui marquent une fois de plus la rentrée universitaire dans tous les établissements, se traduisent par des suppressions d'enseignements, des formations menacées, des mutualisations forcées, des équipes et des laboratoires sous-dotés et des conditions de travail dégradées. Les cas de « sous reconnaissance » des services (des cours magistraux comptés comme TD par exemple) ou de tentatives de modulation des services à la hausse se multiplient alors que des situations de pression morale ou de harcèlement nous sont signalées.

Nous appelons tous les syndiqués à la plus extrême vigilance en la matière et à transmettre à leurs sections syndicales tous les éléments permettant d'établir un bilan des « mesures d'austérité » mises en œuvre.

Budget de l'ESR, retraites : l'austérité tout au long de la vie

Les deux prochaines semaines seront particulièrement chargées en débats parlementaires de grande importance, sur les retraites et sur le budget 2014. Ces deux projets de loi s'inscrivent dans la continuité des mesures de régression sociale, d'austérité et de mise à mal des services publics, déjà prises par les gouvernements précédents. Par nos interventions auprès de nos collègues, auprès des parlementaires, par notre participation aux mobilisations intersyndicales et interprofessionnelles, nous devons faire connaître nos propositions alternatives et nos revendications.

RETRAITES

Le projet de loi sur les retraites, pour lequel le Gouvernement a (une fois de plus !) engagé la procédure accélérée, est en cours d'examen à l'Assemblée Nationale ; le vote interviendra le 15 octobre, puis le projet sera examiné par le Sénat.

Au-delà des critiques générales sur le caractère injuste de ce projet, qui fait porter l'essentiel de l'effort sur les salariés et les retraités, renforce les inégalités existantes entre hommes et femmes et éloigne encore la perspective d'une retraite à taux plein pour les jeunes, nous avons attiré l'attention des ministères concernés ¹ et des parlementaires ² sur la situation particulière de l'Enseignement Supérieur et la Recherche : les enseignants-chercheurs et les chercheurs entrent tardivement

dans les métiers, après de longues années d'études et de nombreux personnels sont recrutés après des années travaillées à l'étranger, non cotisées en France, donc perdues dans le compte des annuités.

Le SNESUP appelle à la mobilisation, dans tous nos établissements, pour assurer la réussite sur l'ensemble du territoire, de la journée interprofessionnelle du 15 octobre prochain, pour demander aux parlementaires d'abandonner ce projet et infléchir les orientations gouvernementales vers la rupture, tant attendue, avec les politiques libérales de ces dernières années.

BUDGET

La commission des finances de l'assemblée nationale commence l'examen du projet de loi de finances 2014, qui prévoit une réduction des dépenses publiques, « inédite sous la Vème République », selon les termes mêmes du gouvernement. Chaque jour, de nouvelles menaces de mesures d'austérité, des votes de motions dans les conseils (comme à Montpellier III, Le Mans, Paris XIII, Université de Lorraine...) illustrent combien les universités sont étranglées financièrement, alors même que le nombre et l'étendue des missions qui leur sont attribuées ne font que croître. La Cour des Comptes l'écrit elle-même : « le passage à l'autonomie décidé par la loi LRU en 2007, qui a généralement été accompagné par un transfert de moyens financiers insuffisant à destination des universités, justifie généralement les difficultés rencontrées par nombre d'établissements... »³.

Le gouvernement a annoncé des économies à hauteur de 15 Md€ sur le budget de l'État (effort « sans précédent », selon Ayrault). Bien que présenté comme « sanctuarisé », le budget de l'ESR est victime de la politique d'austérité qui frappe toute

la Fonction Publique : alors que les rapports Berger et Le Déault, issus des Assises de 2012, avaient conclu à la nécessité d'une augmentation du budget de l'ESR de 1 Md€ par an, celui-ci n'augmente que de 108 M€ (et baisse même de 120 M€ en tenant compte de l'inflation).

Maintenir, en dépit de toutes les critiques sur son inefficacité, le CIR qui explose à plus de 6 Md€ et engloutit 3,5 Md€ dans le Plan d'Investissement d'Avenir version 2, au détriment des financements récurrents de l'ESR, qui font cruellement défaut, sont des choix politiques désastreux, que notre pays risque de payer très cher.

Faire connaître la réalité budgétaire de nos établissements, sensibiliser nos collègues, exiger des présidents d'université qu'ils alertent le ministère, notamment au moyen de votes de motions dans les conseils, sont autant d'étapes pour construire un mouvement d'ampleur, qui seul permettra d'imposer d'autres choix budgétaires pour l'ESR. Le SNESUP s'y emploie activement.

Décret statutaire ⁴ : il sera examiné en Comité Technique des Universités avant fin décembre. Une première rencontre bilatérale avec la DGRH a lieu le 15 octobre. Le SNESUP portera, dans les négociations sur le décret statutaire, des propositions destinées à supprimer les régressions de 2009 et à améliorer et renforcer le statut national d'enseignant – chercheur, ainsi que les procédures nationales de recrutement, de promotion et d'affectation des services.

ESPE : dans toutes les académies, les sections, en lien avec la FSU ⁵, doivent interpeller les recteurs et les présidents d'universités sur les problèmes de rentrée et sur la préparation des statuts et des élections des Conseils d'Ecole.

¹. Lettre aux ministres Lebranchu et Fioraso : <http://snesup.fr/Le-Snesup/L-actualite-du-SUP?aid=6802&ptid=5>

². Lettre aux parlementaires : <http://snesup.fr/Le-Snesup/L-actualite-du-SUP?aid=6803&ptid=5>

³. <http://etudiant.lefigaro.fr/les-news/actu/detail/article/une-universite-parisienne-menacee-de-crise-financiere-majeure-2992/>

⁴. <http://www.snesup.fr/Le-Snesup/L-actualite-du-SUP?aid=6791&ptid=5>

⁵. <http://www.snesup.fr/Le-Snesup/L-actualite-du-SUP?aid=6775&ptid=5>

snesup-fsu

Lettre Flash

Numéro 06 – 14 octobre 2013

Budget de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche :

Malgré la demande insistante du SNESUP, soulignant la nécessité urgente de débattre, au CNESER, des grandes difficultés budgétaires des établissements, la DGESIP repousse l'examen d'une motion sur cette question à la séance de l'après-midi.

Cela n'empêche pas les membres du CNESER de dénoncer massivement que "faute d'une augmentation significative de leur masse salariale et de leur budget de fonctionnement, les établissements sont dans l'incapacité de remplir leur mission de service public d'enseignement supérieur et de recherche" et de se prononcer en faveur d' "un budget qui s'inscrive dans une programmation pluriannuelle de moyens, intégrant des dispositifs de régulation nationale permettant de flécher des moyens, notamment vers les premiers cycles universitaires, garantissant l'égalité territoriale et permettant un développement pérenne de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche."

=====

Motion du CNESER (séance du 14/10/2013)

Le projet de loi de finances 2014 du gouvernement ne répond pas à la situation déjà très tendue des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Certes, le budget de la Mission Interministérielle Recherche et Enseignement Supérieur est en légère hausse, de 0,5% ,par rapport à 2013, mais en tenant compte des déficits accumulés par les universités, ce sont de nouvelles coupes budgétaires qui s'annoncent dans les établissements.

Les problèmes budgétaires récurrents des universités, notamment la non-prise en compte du glissement – vieillesse – technicité (GVT), poussent les établissements à geler des centaines d'emplois, réduisant d'autant l'effet de la création de 1000 emplois annoncée par le ministère. En outre, pour dégager des marges de manoeuvre financières, les établissements procèdent à des prélèvements massifs dans leurs fonds de roulement, si bien que l'équilibre budgétaire devient chaque année plus précaire et conduit à prendre des mesures d'austérité, dont les étudiants et les personnels font les frais.

Ainsi, faute d'une augmentation significative de leur masse salariale et de leur budget de fonctionnement, les établissements sont dans l'incapacité de remplir leur mission de service public d'enseignement supérieur et de recherche.

Cela se traduit, notamment, par une dégradation de l'offre de formation et des conditions d'encadrement et d'accompagnement des étudiants, en licence et plus généralement dans l'ensemble de l'université, fragilisant des master et les recherches afférentes, ainsi que par une aggravation importante des conditions de travail des personnels.

En parallèle, la dotation consacrée à la recherche baisse de 1 %, et l'incitation au recours continuels aux financements par projets (type investissements d'avenir) se poursuit. Ce projet de budget ne va pas dans le sens du renforcement des crédits de base aux laboratoires, ni d'un développement de l'emploi scientifique stable, pourtant urgent pour résorber la précarité, ou même seulement la ralentir.

Pourtant, d'autres choix budgétaires sont possibles, comme la refonte du Crédit Impôt Recherche, en augmentation constante depuis sa création, bien que sans réelle efficacité, comme le démontrent toutes les études parues.

L'ampleur des besoins du pays et des attentes de la communauté universitaire et de recherche nécessite un budget qui s'inscrive dans une programmation pluriannuelle de moyens, intégrant des dispositifs de régulation nationale permettant de flécher des moyens, notamment vers les premiers cycles universitaires, garantissant l'égalité territoriale et permettant un développement pérenne de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Signataires :

SNESUP-FSU, SNASUB-FSU, SNCS-FSU, CGT, FERC Sup CGT, Sup'Recherche-UNSA, SNPTES-UNSA, A&I-UNSA, SGEN-CFDT, FO-SNPRES, CFTC, Sup Autonomes, QSF, UNEF, FAGE.

Vote : 30 pour , 8 abstentions (dont CPU, FCPE, CFDT, MEDEF), 0 contre

Projet de décret statutaire : détricotage du statut national des Enseignants-Chercheurs par tous les bouts

Le projet de décret statutaire, sur lequel nous avons déjà exprimé de fortes oppositions (cf. Lettre Flash n° 5), a donné lieu le 15 octobre à une rencontre bilatérale « technique » entre le SNESUP et les services de la DGRH du ministère. A ce stade, les intentions affichées du ministère montrent que la mobilisation de la communauté sera essentielle pour obtenir un texte qui non seulement revienne sur les détériorations imposées en 2009, mais permette de réels progrès dans les conditions de recrutement, de travail et de carrière des enseignants-chercheurs. Le projet en l'état maintient :

- La modulation de service que nous refusons, dans des termes quasiment inchangés par rapport au décret d'avril 2009. Plus significativement, le projet de décret n'intègre pas les éléments de protection gagnés en 2009, qui figuraient dans la circulaire d'application, comme le respect d'un service individuel maximum de 192 h.
- L'évaluation individuelle par le CNU, dont un moratoire, gagné par le SNESUP, a empêché jusqu'ici la mise en œuvre, continue à avoir pour seul objectif de fournir aux établissements des éléments de classement de leurs enseignants – chercheurs « en matière indemnitaire et de promotion ».

La qualification aux fonctions de maître de conférences et à celles de professeur est contournée par une multitude croissante de dérogations, qui sont autant de négations des spécificités du métier d'enseignant-chercheur, de l'importance de ses deux

missions fondamentales d'enseignement et de recherche et de la nature nationale des statuts.

Ces éléments, s'ils sont confirmés, sont, dans le contexte actuel de gel de postes et d'austérité, particulièrement inquiétants pour les collègues, déjà soumis à des pressions pour effectuer gratuitement des heures complémentaires, au motif de sauver des formations. Quant à l'autonomie des établissements, elle s'accommoderait fort bien d'une aggravation des pouvoirs locaux provoquée par un affaiblissement du rôle national du CNU.

En 2009, la communauté universitaire s'est massivement dressée contre l'évaluation-sanction et la modulation-punition prévues par V. Péresse ; en juillet 2013, la communauté universitaire s'est instantanément érigée contre la tentative parlementaire de faire disparaître la qualification. Aujourd'hui, elle doit se mobiliser au plus vite pour imposer d'autres orientations, et notamment une réduction significative des services fortement alourdis par des missions complexifiées, un rôle renforcé du CNU permettant un véritable suivi des conditions d'exercice du métier d'enseignant-chercheur, et une garantie du respect des droits des enseignants-chercheurs (à l'affectation dans un laboratoire de recherche de son choix, à la mutation, à la formation initiale et continue...). Le SNESUP y contribuera en favorisant l'information des collègues, en mettant en débat ses propositions alternatives et en construisant des actions de mobilisation.

Appel à la communauté universitaire contre l'austérité

Lors de la réunion plénière de la CPU du jeudi 17 octobre, deux motions relatives à la situation budgétaire des Universités et au financement de l'ESR, ont été débattues en vue d'une proposition de synthèse. Les éléments des motions discutées confirment et renforcent les analyses que le SNESUP a construites, en prise avec la réalité vécue dans les établissements, à partir des données budgétaires, du travail des élus dans les conseils qui n'acceptent plus d'être confrontés à des budgets d'austérité. Le SNESUP apporte son soutien aux présidentes et aux présidents ainsi qu'à tous les élus qui dénoncent la situation financière dramatique présente et ses implications, en termes de gestion de la pénurie. Il les appelle solennellement à communiquer largement la réalité des difficultés financières rencontrées dans leur établissement, résultat conjoint du désengagement de l'État et du passage aux RCE. Faute d'orientations budgétaires en réelle rupture avec celles qui prévalent depuis une dizaine d'années, la paupérisation des établissements d'enseignement supérieur constituerait un obstacle au développement de la politique scientifique du pays et à la relance de la démocratisation de l'enseignement supérieur.

Cette situation inquiète nombre de nos collègues. En témoignent les motions votées dans divers conseils (Le Mans, Paris 1, Le Havre, Strasbourg, Lorraine, Bordeaux, etc...). De nombreux établissements remontent des informations convergentes sur les difficultés budgétaires rencontrées : menace de fermeture d'antennes universitaires, gel de postes vacants et d'une grande

partie des emplois créés en 2013, explosion de la précarité, mutualisation des cours et fermeture d'options, augmentation du nombre d'étudiants en TD, réduction de l'offre de formation et du nombre d'heures d'enseignement, non-exécution de travaux de maintenance et de mise en sécurité des bâtiments... Ces faits sont largement confirmés par l'enquête que le SNESUP a conduite dès la rentrée auprès de tous ses syndiqués dans les universités pour décrire précisément les plans de rigueur inédits mis en place, ainsi que les aggravations des conditions de travail des personnels et d'étude des étudiants.

En cette période cruciale d'examen du projet de loi de finances 2014, le SNESUP alerte les parlementaires et l'opinion publique sur les menaces que la situation budgétaire critique des universités fait peser sur l'existence d'un service public d'enseignement supérieur de qualité, accessible au plus grand nombre.

Le SNESUP organise le 12 novembre 2013 une journée avec les élu-e-s des conseils centraux, des président-e-s et vice-président-e-s ainsi que des représentant-e-s des sections syndicales, pour analyser cette situation et agir afin que le service public d'ESR et ses personnels disposent des moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions. Dans ce cadre, le SNESUP appelle les sections à intervenir auprès des parlementaires et de la presse et appelle tous les élus à informer et à multiplier les rencontres avec les personnels et les étudiants en vue de cette réunion nationale.

Texte de la CA du 17 octobre voté à l'unanimité



6.

Autres prises de position sur le budget de l'ESR

La situation budgétaire très préoccupante de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a donné lieu, bien au-delà de la sphère syndicale et même bien au-delà du monde universitaires, à de nombreuses prises de positions, interrogations ou alertes. Nous reproduisons dans les pages qui suivent certaines d'entre elles.

Inquiétudes du CNESER

Lors de sa séance du 14 Octobre, dans une motion qui a recueilli 30 voix favorables, 8 abstentions et aucune voix défavorable, le CNESER a exprimé son inquiétude face à un « projet de loi de finance 2014 du gouvernement [qui] ne répond pas à la situation déjà très tendue des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. ». *Le texte de la motion est reproduit dans la page suivante.*

Alertes des Présidents d'Université

17 présidents d'université ont proposé au vote de la CPU le 17 octobre, puis rendue publique, une déclaration dénonçant le sous-financement de l'ESR et les plans de rigueur que sont contraintes d'adopter les universités, ainsi que le manque de financements récurrents et le gâchis que représente crédit d'impôt recherche. La Conférence des Présidents d'Universités a adopté le 24 octobre 2013 une motion exprimant elle aussi clairement la responsabilité de l'Etat dans les difficultés budgétaires des universités et réclamant, un « plan pluriannuel l'emploi scientifique, dans les universités et les organismes, intégré dans une loi de programmation budgétaire ». *Les textes complets de ces motions figurent ci-après.*

Interrogations des parlementaires

De nombreuses interventions en commissions sur le projet de budget 2014 expriment des inquiétudes diverses sur les moyens réels accordés à l'enseignement supérieur et la recherche pour 2014. Il en est de même du rapport de synthèse, rédigé par le député Thierry Mandon, comme contribution sur le thème « Enseignement Supérieur, vie étudiante » au rapport général sur le PLF2014. Les questions posées portent sur la réalité de l'utilisation du CIR et les raisons de l'augmentation massive de cette source de dépenses de l'état, la stagnation voire la régression des crédits recherche, les difficultés financières des organismes de recherche et des universités. Les parlementaires s'inquiètent de l'impact des mesures salariales décidées par l'état et posent la question de leur compensation dans les budgets des opérateurs. Ils émettent également des interrogations sur la possibilité financière d'occupation réelle des emplois affichés pour les universités et les organismes. *Figurent dans les pages qui suivent, des propos tenus en commission parlementaire élargie le 24 octobre ainsi que des extraits du rapport de T. Mandon.*

Motion du CNESER - séance du 24 octobre 2013

Vote : 30 pour , 8 abstentions (dont CPU, FCPE, CFDT, MEDEF), 0 contre

Le projet de loi de finance 2014 du gouvernement ne répond pas à la situation déjà très tendue des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Certes, le budget de la Mission Interministérielle Recherche et Enseignement Supérieur est en légère hausse, de 0,5% ,par rapport à 2013, mais en tenant compte des déficits accumulés par les universités, ce sont de nouvelles coupes budgétaires qui s'annoncent dans les établissements.

Les problèmes budgétaires récurrents des universités, notamment la non-prise en compte du glissement - vieillesse - technicité (GVT), poussent les établissements à geler des centaines d'emplois, réduisant d'autant l'effet de la création de 1000 emplois annoncée par le ministère. En outre, pour dégager des marges de manœuvre financières, les établissements procèdent à des prélèvements massifs dans leurs fonds de roulement, si bien que l'équilibre budgétaire devient chaque année plus précaire et conduit à prendre des mesures d'austérité, dont les étudiants et les personnels font les frais.

Ainsi, faute d'une augmentation significative de leur masse salariale et de leur budget de fonctionnement, les établissements sont dans l'incapacité de remplir leur mission de service public d'enseignement supérieur et de recherche.

Cela se traduit, notamment, par une dégradation de l'offre de formation et des conditions d'encadrement et d'accompagnement des étudiants, en licence et plus généralement dans l'ensemble de l'université, fragilisant des master et les recherches afférentes , ainsi que par une aggravation importante des conditions de travail des personnels.

En parallèle la dotation consacrée à la recherche baisse de 1 %, et l'incitation au recours continuels aux financements par projets (type investissements d'avenir) se poursuit. Ce projet de budget ne va pas dans le sens du renforcement des crédits de base aux laboratoires, ni d'un développement de l'emploi scientifique stable, pourtant urgent pour résorber la précarité, ou même seulement la ralentir.

Pourtant, d'autres choix budgétaires sont possibles, comme la refonte du Crédit Impôt Recherche, en augmentation constante depuis sa création, bien que sans réelle efficacité, comme le démontrent toutes les études parues.

L'ampleur des besoins du pays et des attentes de la communauté universitaire et de recherche nécessite un budget qui s'inscrive dans une programmation pluriannuelle de moyens, intégrant des dispositifs de régulation nationale permettant de flécher des moyens, notamment vers les premiers cycles universitaires, garantissant l'égalité territoriale et permettant un développement pérenne de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Signataires :

SNESUP-FSU, SNASUB-FSU, SNCS-FSU, CGT, FercSup-CGT, Sup'Recherche-UNSA, SNPTES-UNSA, A&I-UNSA, SGEN-CFDT, FO-SNPRES, CFTC, Sup Autonomes, QSF, UNEF, FAGE.

Projet de motion sur la situation budgétaire des Universités et le financement de l'ESR

débatue à l'assemblée plénière de la CPU du jeudi 17 octobre 2013

Voilà maintenant plusieurs mois que la nouvelle loi Enseignement Supérieur et Recherche (ESR) a été votée. Dans la continuité de la LRU, elle consacre l'autonomie budgétaire des Universités et n'apporte aucune solution aux problèmes de sous-financement de l'ESR. Elle n'a été accompagnée d'aucune loi de programmation pourtant demandée avec insistance par l'ensemble de la communauté universitaire. L'insuffisance des moyens dont disposent les universités pour l'accomplissement de leur mission de service public, la situation budgétaire critique de nombreuses universités les mettent gravement en difficultés et rendent caducs les objectifs annoncés par le Président de la République visant à faire de la jeunesse, de l'éducation et de la société de la connaissance une grande priorité nationale.

L'état très dégradé de leurs finances pousse un grand nombre d'universités à mettre en place des plans de rigueur sans précédents: gel de postes vacants, gel d'une grande partie des 1000 emplois créés en 2013, non-reconduction d'emplois contractuels, baisse des heures complémentaires aggravant le sous-encadrement des étudiants, fermeture d'options, augmentation du nombre d'étudiants en TD au-delà du raisonnable, réduction drastique de l'offre de formation, non-exécution de travaux de maintenance, menace de fermeture des sites délocalisés... Cela se traduit par une dégradation des conditions d'étude et de vie des étudiants et de travail des personnels donnant lieu à de plus en plus de situations de souffrance au travail.

En réponse à cette situation, le gouvernement ne compense pas le solde du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) en constante augmentation pour la plupart des universités, responsable en grande partie de leur déficit. Il ne compense pas les frais d'inscription dont les boursiers sont exonérés. Il nous annonce de nouvelles missions avec un budget de fonctionnement en baisse. Il pérennise le Crédit Impôt Recherche extrêmement coûteux pour les finances publiques et qui, de l'avis même de la Cour des comptes, a montré son inefficacité. Il annonce à contre-courant de nos difficultés, un nouveau Programme d'Investissements d'Avenir (Equipex, Idex...) dans la continuité de celui initié par le gouvernement précédent et dont aucun bilan partiel n'a été fait. Ce programme, risque d'être mis en œuvre au détriment des financements récurrents qui nous font cruellement défaut. Il va mobiliser encore une fois une grande partie d'entre nous dans une nouvelle course effrénée à l'excellence, qui risque de perturber, au lieu de les accompagner, les dynamiques de coopération déjà engagées et les processus de regroupement des établissements prévus par la loi.

Nous tenons à rappeler que nos préoccupations sont d'ordre vital et que la situation budgétaire de l'université de Montpellier 3, médiatisée ces derniers temps, est critique, avant tout du fait du désengagement de l'Etat. Cette situation est celle de nombreuses autres universités, et elle va rapidement devenir celle de toutes les universités françaises si le gouvernement continue à se désengager du service public d'enseignement supérieur et de recherche.

Convaincus de la nécessité de maintenir un service public d'enseignement supérieur et de recherche de qualité, accessible au plus grand nombre, nous demandons à l'Etat d'assumer ses responsabilités vis-à-vis des Universités. Nous n'avons pas été élu(e)s pour réduire les postes, diminuer les crédits consacrés à la formation, la recherche, la documentation ou la vie étudiante, quand l'avenir économique et social de notre pays et de l'Europe suppose que la Nation investisse pour produire de nouvelles connaissances et de l'innovation en portant à 3 % du PIB son effort pour la recherche et pour amener 50% d'une classe d'âge au niveau bac+3.

Notre responsabilité est aujourd'hui de préserver l'offre de formation et le potentiel de recherche de nos établissements, dans toute leur richesse et leur diversité. Nous demandons que la masse salariale des Universités soit sécurisée, que soient programmées dès maintenant les étapes permettant le financement de l'ESR par la mise en œuvre d'un plan pluriannuel de l'emploi scientifique, dans les universités et les organismes, intégré dans une loi de programmation budgétaire. Il en va de l'avenir culturel, scientifique, technologique et industriel de notre pays.

Projet de motion soutenue par :

Mohamed Amara, président de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour
Jacques Bahi, président de l'Université de Franche-Comté Besançon
Fabienne Blaise, présidente de l'Université de Lille 3
Lise Dumasy, présidente de l'Université Stendhal-Grenoble 3
Rachid El Guerjouma, président de l'Université du Maine Le Mans - Laval
Anne Fraïsse, présidente de l'Université de Montpellier 3
Yves Jean, président de l'Université de Poitiers
Jean-Paul Jourdan, président de l'Université Michel de Montaigne Bordeaux 3
Christine Gangloff, présidente de l'Université de Haute Alsace
Yannick Lung, président de l'Université de Bordeaux 4
Jean-Michel Minovez, président de l'Université de Toulouse 2 Le Mirail
Mohamed Ourak, président de l'Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis
Jean Peeters, président de l'Université de Bretagne-Sud
Pascal Reghem, président de l'Université du Havre
Mohamed Rochdi, président de l'université de la Réunion
Jean-Paul Saint André, président de l'Université d'Angers
Danielle Tartakowsky, présidente de l'Université Paris 8

Motion relative aux moyens des universités

Conférence des Présidents d'Universités - 24 octobre 2013

La crise mondiale affecte fortement la France. Chacun est appelé à se mobiliser pour sortir de cette situation et travailler à la construction de notre avenir collectif. Dans ce contexte, les pays qui choisissent d'investir notamment dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche malgré les difficultés prennent nécessairement une longueur d'avance. La loi sur l'enseignement supérieur et la recherche qui vient d'être votée en prend acte dans ses attendus.

Oui nous avons besoin de former plus de jeunes diplômés pour préparer la France de demain.

Oui nous avons besoin de permettre à toute personne, à tout âge, d'acquérir de nouvelles compétences pour s'adapter à un marché du travail et un monde en évolution.

Oui nous avons besoin de donner des perspectives aux jeunes chercheurs, leur donner les conditions dans lesquelles ils pourront mettre leur inventivité au profit de nos laboratoires et donc de notre pays.

Oui nous avons besoin de traduire les résultats de nos recherches en innovation pour soutenir l'effort de compétitivité de nos entreprises.

Or nos universités ne peuvent pas, dans les conditions actuelles, jouer pleinement le rôle que les Français attendent d'elles et faire leurs les objectifs annoncés par le Président de la République visant à faire de la jeunesse, de l'éducation et de la société de la connaissance une grande priorité nationale !

Il est en effet bien établi que la situation financière des universités s'aggrave inexorablement d'année en année. Elle est la conséquence de l'absence de compensation par l'Etat de l'augmentation mécanique de la masse salariale des fonctionnaires : la liste des charges transférées non compensées est longue et finit par peser lourdement sur leur budget. Par ailleurs, les nouvelles missions confiées aux universités et les nouveaux objectifs qui leur sont fixés sont de plus en plus nombreux, alors même que certaines sources de financement qui correspondent pourtant à ces missions leur sont difficilement accessibles.

Ces dernières années, les universités se sont engagées dans des politiques responsables de saine et bonne gestion afin de faire face à cette situation : elles ont réalisé les économies qui pouvaient être faites, ont procédé à des mutualisations de services et d'activités ; certaines d'entre elles, de plus en plus nombreuses, ont dû effectuer des prélèvements significatifs sur leurs fonds de roulement pour assurer leur fonctionnement courant. Elles ont aussi conduit une forte politique partenariale avec le monde économique et les entreprises pour être à la fois actrices du développement économique des territoires et pour accroître leurs ressources propres.

Aujourd'hui, les solutions utilisées et les efforts consentis atteignent leurs limites. Il est de notre rôle et de notre responsabilité de dire que la situation à laquelle nous sommes confrontés sera bientôt intenable pour la majorité de nos établissements. A court terme, l'ensemble des universités françaises risque de ne plus pouvoir assurer les missions de service public que l'Etat leur a assignées. .

Alors que nous attendions depuis longtemps les 1000 postes qui seront attribués chaque année à l'enseignement supérieur au cours de ce quinquennat pour converger vers les standards internationaux, nous constatons que la masse salariale annuelle correspondant à ces postes (60 M€) compensera à peine, en 2013, l'augmentation mécanique des coûts de la masse salariale existante des universités, liés, principalement, à l'ancienneté des personnels, dit Glissement Vieillesse Technicité (GVT). Des universités sont amenées à geler ces postes pour équilibrer leurs comptes.

Attachés à préserver la nécessaire autonomie des universités et en tant que présidents responsables, investis d'une mission de service public, nous ne pouvons accepter que cette pression continue sur la situation financière des universités se traduise par une dégradation des conditions d'étude de nos étudiants, en particulier des plus fragiles d'entre eux.

Comme nous l'avons affirmé aux Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, la situation de notre pays et de nos universités exige une loi cadre de programmation comprenant notamment un plan ambitieux et pluriannuel de promotion de l'emploi scientifique.

Aujourd'hui il y a urgence à agir et notre appel est donc très simple :

1. **Nous demandons à l'Etat de tenir ses engagements, c'est-à-dire l'application de la règle du « décideur-payeur ».** Les universités assument déjà les conséquences financières de leurs propres décisions. L'Etat doit faire de même et, notamment, sécuriser les masses salariales des établissements. Il doit compenser les transferts de charges : GVT, extension du CAS pension du titre 3, mesures catégorielles et sociales ainsi que la compensation des droits d'inscription des étudiants boursiers à l'euro près. En l'absence d'une telle mesure, ce sont les universités qui accueillent le plus de boursiers qui sont les plus appauvries.
2. Nous demandons que les objectifs et les missions nouvelles soient financés intégralement. En particulier l'objectif, que nous partageons, de faire passer 50% d'une classe d'âge au niveau Licence, correspond à une augmentation de 20% de nos effectifs en licence. Cela ne pourra pas se faire à budget constant. Il en va de même de notre investissement dans la formation professionnelle, en particulier pour que le nombre d'apprentis dans le supérieur soit doublé. **Cet objectif ne pourra pas être atteint si les mécanismes de collecte de la taxe d'apprentissage ne sont pas profondément revus afin que nous ayons un lien direct avec les entreprises.** Enfin, nos ambitions en matière de numérique et de transition écologique se mesureront à la hauteur des investissements qui leur seront consacrés.
3. Les ambitions affichées en matière de recherche et d'innovation dont notre pays a besoin pour soutenir sa compétitivité à long terme nécessitent, pour produire de nouvelles connaissances et de l'innovation, que soit **porté à 3 % du PIB l'effort de la Nation** pour la recherche. De plus, une part importante du financement de la recherche provient de contrats qui ne prévoient pas réellement les coûts d'infrastructures. En résumé, plus on a de contrats plus cela coûte à l'université qui doit assurer l'hébergement, l'équipement, et de nombreuses charges pour que le contrat puisse être honoré. Il est urgent de **mettre en place un préciput¹** (contribution aux frais de gestion et aux frais d'environnement) **à un niveau correct** (25%) permettant aux universités d'assumer les coûts réels de structure.
4. **L'accompagnement des processus de fusion et de regroupements territoriaux doit s'appuyer sur des moyens nouveaux**, autres que la création des 1000 emplois annuels, et ne pas conduire au redéploiement de ceux prévus pour la convergence entre établissements.
5. Les futurs appels à projet du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA2) doivent marquer une évolution par rapport à la logique des PIA1, afin qu'ils permettent de tirer chaque site vers le haut. Ils doivent donc prendre en compte, au-delà **de la qualité scientifique des projets, le nécessaire soutien aux politiques de sites sur les territoires en pleine restructuration suite aux dispositions de la loi du 22 juillet 2013.**
6. Nous demandons que soient définies dès maintenant les étapes permettant le financement de l'ESR par la mise en oeuvre d'un **plan pluriannuel de l'emploi scientifique**, dans les universités et les organismes, intégré dans une loi de programmation budgétaire.



¹ Le préciput est une part forfaitaire d'un contrat (ou d'une subvention) de recherche permettant à l'établissement bénéficiaire de payer les surcoûts (locaux, fluides, fonctionnement...) liés à ce surcroît d'activité. Le préciput varie de 0% à 20% en fonction des contrats et des « donneurs d'ordre ».

Débats en commission parlementaire élargie

24 octobre 2013, extraits

Thierry Mandon, député SRC de l'Essonne, rapporteur spécial du budget de l'enseignement supérieur au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire

- sur l'impact mesures salariales décidées par le gouvernement : *Enfin, le Gouvernement envisage de revaloriser la grille des agents de catégorie C de la fonction publique. Cette mesure aura certes des conséquences positives pour les intéressés, mais elle mettra de nombreuses universités en difficulté. Est-il prévu de compenser cette nouvelle charge pour le budget des universités ? Si oui, sous quelle forme ?*
- sur les difficultés des universités : *Mais surtout, beaucoup sont contraintes de réaliser des économies douloureuses sur leur budget de fonctionnement, voire sur leur budget d'investissement ou d'entretien.*

Alain Claeys, député SRC de la Vienne, rapporteur spécial pour la recherche

- sur les moyens affectés à la recherche : *Le budget consacré à la recherche au sein de la mission interministérielle apparaît donc plutôt comme un budget de consolidation : avec 13,98 milliards d'euros, il sera supérieur de 0,6 % à celui de 2012, mais inférieur de 0,55 % à celui de 2013. Cette constatation vaut également pour la part des crédits provenant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche : elle sera de 7,77 milliards d'euros en 2014, contre 7,85 milliards en 2013 et 7,77 milliards en 2012*
- sur le Crédit Impôt Recherche : *[...] plusieurs rapports parlementaires et travaux de la Cour des comptes ont montré, d'une part, que son efficacité n'avait jamais été mesurée précisément et, d'autre part, qu'il était utilisé, au moins à la marge, à des fins d'optimisation fiscale. Dans ces conditions, est-il raisonnable d'assister passivement, chaque année, à l'augmentation de cette dépense fiscale jusqu'à des montants que personne n'avait jamais envisagés et de renoncer à toute maîtrise de son évolution comme à tout contrôle de son efficacité ? Il est temps, selon moi, de mettre en place, dans la sérénité, les instruments de ce contrôle et de cette maîtrise.*
- sur les difficultés des organismes : *Des nombreuses auditions auxquelles j'ai procédé, il ressort que ces organismes sont confrontés à des difficultés dans leur fonctionnement et que l'emploi réel y stagne à des niveaux inférieurs à ceux fixés par les plafonds d'emplois.*

Emeric Bréhier, député SRC, Seine-et-Marne

- sur la réalité des emplois réussite licence : *La création de 1000 postes supplémentaires dédiés à la réussite en licence - niveau où se situe la plus grande difficulté pour les étudiants - s'inscrit dans cette logique. Se pose néanmoins la question de la traçabilité de l'utilisation des crédits alloués aux universités pour la mise en place effective de ces emplois.*

Patrick Hetzel député UMP, Bas-Rhin,

- sur la baisse des crédits recherche : *[...] les crédits de la MIREs consacrés à la recherche diminueront d'une année sur l'autre, d'environ 1 %. Cette diminution touchera principalement l'ANR, mais aussi la quasi-totalité des organismes de recherche. Je rappelle que ces dotations en baisse sont censées couvrir, d'une part, les charges pour pensions qui, elles, progressent nettement chaque année et, d'autre part, le GVT des fonctionnaires des établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) ou les mesures salariales adoptées dans les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC). Les moyens réellement disponibles pour les laboratoires se trouvent donc réduits d'autant.*
- Sur la réalité de l'occupation des emplois pour la recherche : *L'emploi se maintiendra-t-il dans le domaine de la recherche ? Les éléments recueillis lors des auditions permettent d'en douter : les responsables des organismes sont contraints de geler un nombre croissant d'emplois.*

Extraits du rapport de Thierry MANDON

annexe n°38 sur Enseignement supérieur et Vie étudiante du rapport sur le PLF2014

Les numéros de pages se réfèrent à la version en ligne <http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/budget/plf2014/b1428-tlll-a38.pdf>

« Le Rapporteur spécial estime par ailleurs que l'examen des crédits destinés à ces programmes doit aussi conduire à s'interroger, plus profondément, sur l'évolution à plus long terme du financement de l'enseignement supérieur, ainsi que sur les difficultés de son organisation et de son contrôle depuis que l'ensemble des universités ont accédé aux libertés et responsabilités élargies prévues par la loi LRU du 10 août 2007.

Le présent rapport propose ainsi de remettre en perspective l'effort financier accompli par la France en matière d'enseignement supérieur, en tenant compte à la fois de la croissance des effectifs étudiants et des dépenses, plus élevées, qui sont engagées par la plupart des pays de l'OCDE. Il analyse par ailleurs les fragilités financières constatées dans la gestion de nombreuses universités ayant accédé à l'autonomie depuis 2009. Enfin, il souligne le caractère inadapté d'une organisation qui ne permet pas de contrôler efficacement l'utilisation des financements publics dont bénéficient les établissements d'enseignement supérieur. » (pp 7-8)

« À cet égard, le Rapporteur spécial remarque que le projet de loi de finances a retenu, pour 2014, une hypothèse de solde nul pour le glissement vieillesse-technicité (GVT), le GVT positif devant être compensé par l'effet des entrées et des sorties. Les représentants de la Conférence des présidents d'universités (CPU) ont estimé, lors de leur audition par le Rapporteur spécial, que les universités sont structurellement confrontées à un GVT de l'ordre de 0,4 à 0,5 % par an. Il est donc souhaitable qu'à l'avenir, cette évolution, qui comme l'inflation pèse inévitablement sur les dépenses des universités, puisse être mieux prise en compte dans les subventions versées aux universités, grâce à un plan triennal de rattrapage – dont la mise en place donne déjà lieu à un dialogue entre la CPU et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche. » (p. 16)

« Le Rapporteur spécial tient toutefois à souligner que le ministère ne semble pas réellement en mesure, après l'annonce des créations de postes et le versement aux établissements des crédits correspondants, de s'assurer de la réalité de ces créations. Cette situation regrettable s'expliquerait à la fois par la fiabilité incertaine des informations transmises par les rectorats et par l'absence de « fléchage » des postes dans les universités ayant

accédé à l'autonomie – le présent rapport reviendra sur cette difficulté dans la gestion de l'information, signalée lors de plusieurs auditions et reconnue par le ministère, car il la juge problématique : elle réduit les capacités d'analyse du ministère et atténue la transparence dans l'utilisation des deniers publics. » (p. 18)

« Il serait donc souhaitable que cette évolution relativement dynamique de la démographie étudiante, si elle se confirme au cours des prochaines années, puisse s'accompagner d'un renforcement équivalent des moyens de l'enseignement supérieur. En effet, chaque étudiant doit pouvoir continuer à bénéficier d'une formation supérieure de qualité, de nature notamment à faciliter son insertion professionnelle. » (p. 34)

« Il considère, en revanche, qu'il convient absolument de se garder de la solution de facilité consistant à augmenter les droits d'inscription : une telle évolution irait à l'encontre de l'objectif d'égal accès des jeunes à l'enseignement supérieur, indépendamment de leurs ressources. De ce point de vue, le seul fait que, selon l'étude Eurostudent IV, publiée en 2011 par l'Observatoire de la vie étudiante, 50 % des étudiants exercent, parallèlement à leurs études, une activité rémunérée, montre bien que leur budget est limité ; or l'exercice d'une activité salariée réduit la disponibilité des étudiants pour suivre leur formation et peut, de ce fait, amenuiser leurs chances de bien réussir leur cursus universitaire. Le risque de décourager les étudiants financièrement les plus fragiles, ou d'abaisser leurs chances de succès à l'université, devrait donc conduire à écarter à l'avenir toute approche qui ferait reposer sur le budget des étudiants le coût du passage des établissements à l'autonomie. » (pp 43-44)

« Le Rapporteur spécial appelle à revoir cette organisation des financements accordés par l'État aux universités ayant accédé à l'autonomie et à renforcer le contrôle de leur gestion, qui nécessite une « remontée » régulière et fiable des informations au ministère concernant leurs dépenses et leurs effectifs. Un important effort s'impose, à l'avenir, pour assurer davantage de transparence et permettre, ainsi, aux pouvoirs publics de contrôler efficacement, dans la durée, l'utilisation des crédits affectés aux établissements d'enseignement supérieur. » (p. 46)



photos, conception : Didier CHAMMA

journée de témoignages et de propositions
à l'initiative du SNESUP

L'université
de toutes les austérités...
une fatalité ?

mardi 12 novembre 2013
10h30 - 16h30

Université Pierre et Marie Curie
campus des Cordeliers

réunissant

des syndiqués, des élus des conseils centraux (CA, CS, CEVU)
des présidents et vice-présidents d'universités
des parlementaires